

FASCICULE

C

CONTRAT DE RIVIÈRES

Des Dranses et Est Lémanique

RECUEIL DES FICHES ACTIONS
2017-2022

Documents constitutifs du Dossier Définitif

Le Dossier définitif du Contrat de Rivières du bassin versant des Dranses et de l'Est Lémanique est constitué de 3 documents :

- Fascicule A : **Document contractuel**
- Fascicule B : **Etat des lieux et diagnostic**
- Fascicule C : **Recueil des fiches-actions**

Le présent document constitue le Fascicule C : **Recueil des fiches-actions**.

Sommaire

VOLET A - AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU

N° de l'action	Intitulé de l'action	N° de page
A1.2-1	Collecte des eaux usées - Raccordement du hameau de la Chèvrerie à la station d'épuration de Bellevaux	9
A1.2-2	Collecte des eaux usées - Extension des réseaux d'assainissement des communes de la CCPEVA	13
A1.2-3	Collecte des eaux usées - Extension aux hameaux de d'Essert-la-Pierre et de Mont-d'Evian du réseau d'assainissement de la commune de Saint-Jean-d'Aulps	19
A1.2-4	Collecte des eaux usées - extension des réseaux d'assainissement de la commune d'Abondance	25
A1.2-5	Collecte des eaux usées - Suppression de la STEP de Chez Bochet à Saint-Paul-en-Chablais et raccordement du réseau communal au système d'assainissement du SERTE (sous réserve que les mesures réalisées confirment la réalisation de cette action)	29
A1.3-1	Traitement des eaux usées - Création de la STEP de Locum-Brêt et raccordement des hameaux de Locum/Plantaz et de Brêt	33
A1.4-1	Assainissement non collectif- Opérations groupées de réhabilitation des installations ANC non conformes - territoire de la CCPEVA	37
A1.4-2	Assainissement non collectif- Opérations groupées de réhabilitation des installations ANC non conformes - territoire de la CCHC	45
A2.1	Diagnostic sur les risques de pollution liés au stockage des effluents d'élevage et proposition de préconisations	51
A3.1-1	Réduction des pollutions industrielles - Diagnostic sur les rejets polluants à la Basse Dranse des zones industrielles du delta de la Dranse (hors rejets des ICPE identifiées)	57
A3.2-1	Etudes préalables et schéma directeur des eaux pluviales à l'échelle de bassin versant unitaire sur les zones urbanisées existantes et futures	63
A3.2-2	Sensibilisation des collectivités à la pollution liée aux eaux pluviales	73
A3.3-1	Sensibilisation du personnel des collectivités sur l'utilisation des pesticides et des particuliers sur l'amélioration des pratiques de jardinage	79
A4.1	Diagnostic sur les rejets éventuels issus d'anciennes décharges communales à réhabiliter	85
A5.1	Observatoire de la qualité des eaux superficielles des Dranses et des tributaires de l'Est lémanique	89

VOLET B1 - PRESERVATION, RESTAURATION ET GESTION DES COURS D'EAU ET DES ZONES HUMIDES OU ANNEXES

N° de l'action	Intitulé de l'action	N° de page
B1-1	Etude complémentaire et gestion foncière des espaces de bon fonctionnement	95
B1-2	Restauration de l'hydrologie fonctionnelle dans les tronçons court-circuités	103
B1-3	Restauration de la continuité biologique des obstacles à l'écoulement	117
B1-4	Restauration de la continuité sédimentaire des ouvrages et plan de gestion du transport solide	123
B1-5A	Restauration hydro-morphologique et écologique Le Malève au Planchamp	129
B1-5B	Restauration hydro-morphologique et écologique La Dranse d'Abondance entre l'Etrau et la Fiogère	137
B1-5C	Restauration hydro-morphologique et écologique La Dranse de Morzine à Montriond	143
B1-5D	Restauration hydro-morphologique et écologique La Dranse de Morzine à Vernay Bron	149
B1-5E	Restauration hydro-morphologique et écologique Le Bochard en aval du pont du Couard	159
B1-5F	Restauration hydro-morphologique et écologique Le torrent de Seytroux	173
B1-5G	Restauration hydro-morphologique et écologique La confluence Brevon/Follaz en amont du pont des Aix	181
B1-5H	Restauration hydro-morphologique et écologique La Follaz en rive droite au droit de la STEP de Lullin	193
B1-5I	Restauration hydro-morphologique et écologique La Dranse en aval du pont de la Douceur	201
B1-5J	Restauration hydro-morphologique et écologique La Dranse dans son delta	211
B1-5K	Restauration hydro-morphologique et écologique Le ruisseau de la Carrière au niveau de la Carrière la Maladière	223
B1-6	Restauration hydro-morphologique (R1)	229
B1-7	Restauration et entretien des boisements de berges	233
B1-8	Lutte contre les espèces végétales invasives - Contenir et éradiquer (suivi, prévention et formation)	237
B1-9	Lutte contre les espèces végétales invasives - Communiquer et informer	243
B1-10	Préservation, restauration et gestion des zones humides – échelle du bassin versant (plan stratégique des ZH)	247
B1-11	Préservation, restauration et gestion des zones humides en lit majeur – échelle des 12 zones humides	251

VOLET B2 - PREVENTION, PROTECTION CONTRE LES CRUES ET GESTION DES RISQUES

N° de l'action	Intitulé de l'action	N° de page
B2-1	Etablissement et révision de plans de prévention des risques naturels hydrauliques	257
B2-2	Gestion des digues au titre de la sécurité publique	261
B2-3	Gestion des barrages et seuils au titre de la sécurité publique	269
B2-4	Détermination et réduction de la vulnérabilité dans les zones à risques potentiels importants	275
B2-5	Elaboration de Plans Communaux de Sauvegarde	281
B2-6	Aménagements / réhabilitation d'ouvrages hydrauliques pour la prévention des risques sur la rive gauche à Thonon-les-Bains	285
B2-7	Aménagements / réhabilitation d'ouvrages hydrauliques pour la prévention des risques sur la rive gauche à Lullin	291

VOLET B3 - GESTION GLOBALE DE LA RESSOURCE EN EAU

N° de l'action	Intitulé de l'action	N° de page
B3.1-1	Mise en place de stations de mesures de débit	299
B3.1-2	Suivi du débit de la Dranse de Morzine au pont de Couvaloup et des stations de référence du bassin versant (Vacheresse et Bioge)	305
B3.2-1	Suivi écologique pour mesurer l'effet du relèvement du débit réservé sur les tronçons court-circuités	313
B3.3-1	Schéma de conciliation de la neige avec la ressource et les autres usages	319
B3.3-2	Optimiser l'enneigement artificiel : projet pilote de Montriond	337
B3.4-1	Communication pour la mise en place de dispositifs de gestion des eaux pluviales	343
B3.5-1	Schéma directeur pour l'alimentation en eau potable: amélioration des rendements et du fonctionnement des réseaux, diminution des pertes	357
B3.6-1	Mise en place d'outils de communication pour la réduction des consommations d'eau potable chez l'habitant	365
B3.6-2	Etude de faisabilité de la mise en place d'une tarification saisonnière Suppression du forfait dans les locations saisonnières (paiement de l'eau vraiment consommée)	371
B3.6-3	Etude et mise en place de toilettes sèches au plus haut des têtes de bassin versant	377
B3.7-1	Etude d'opportunité pour la réalisation d'une maison de l'eau	381

VOLET C - ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION VALORISATION DES MILIEUX AQUATIQUES

N° de l'action	Intitulé de l'action	N° de page
CA	Suivi et évaluation des actions du contrat de rivières	387
CSV1-1	Inventaire et schéma de valorisation paysagère des abords des milieux aquatiques / réalisation d'opérations mettant en valeur l'espace cours d'eau	393
CSV1-2	Création d'un schéma d'organisation et d'aménagement des activités en eau vive (accès, sensibilisation aux sites naturels ...) permettant de favoriser la découverte du milieu en réduisant les impacts / Mise en œuvre d'équipements favorisant la sensibilisation et l'accès au milieu	401
CSV2-1	Mise en valeur du patrimoine lié à l'eau	409
CSV2-2	Développement d'une signalisation propre au bassin versant et au contrat de rivières	415
CSV2-3	Créer un plan de communication ciblé	423
CSV2-4	Organisation de réunions, de formations, d'événements d'information et de sensibilisation sur l'eau et les milieux aquatiques et élaboration de documentations (grand public / élus / acteurs de l'eau)	431
CSV2-5	Etudier la mise en place d'une labellisation de type « rivières sauvages » ou « rivières en bon état » des cours d'eau du bassin versant + labellisation EPAGE	439
CSV2-6	Définition d'un programme d'animations pédagogiques sur l'eau et les milieux aquatiques	445
CSV2-7	Opération pilote de restauration de berges en techniques alternatives (techniques écologiques) à titre d'exemple emblématique sur le bassin versant	453

**VOLET C - ANIMATION, COMMUNICATION ET
SENSIBILISATION VALORISATION DES MILIEUX
AQUATIQUES**

VOLET C

ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION :
VALORISATION DES MILIEUX NATURELS

<i>Suivi et évaluation des actions du contrat de rivières</i>	<i>Action CA</i>
Objectifs :	Priorité 1
CA - Coordination et portage du contrat de rivières : Animation, suivi et évaluation :	Enjeu : fort
<ul style="list-style-type: none"> - Animation et mise en œuvre de la procédure - Suivi et évaluation des actions du contrat de rivières - Lancer une dynamique sur le territoire, notamment sur les actions où le SIAC n'est pas maître d'ouvrage 	Coût total : 600 000 €HT
Bassin versant / sous bassin versant : tout le bassin versant	Maître d'ouvrage : Structure porteuse contrat de rivières : SIAC
Masses d'eau concernées : toutes les masses d'eau	
Commune(s) concernée(s) : toutes les communes	Année(s) : 2017 à 2022

Références SDAGE 2016-2021

Orientations fondamentales	OF4 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau <ul style="list-style-type: none"> - Disposition 4-01 : Intégrer les priorités du SDAGE dans les SAGE et contrats de milieux - Disposition 4-03 : Promouvoir des périmètres de SAGE et contrats de milieu au plus proche du terrain - Disposition 4-06 : Assurer la coordination au niveau supra bassin versant 		
Problème à traiter	Animation et portage de la mise en œuvre du contrat de rivières		
Programme de mesures	Mesure réglementaire	Mesure PdM GOU0202	Mesure locale X

Nature de l'action

Contexte/problématique

Afin de piloter, animer et mettre en œuvre le contrat de rivières des Dranses et de l'est lémanique, le SIAC en tant que structure porteuse de la procédure, doit se doter du personnel nécessaire.

Actuellement, les missions d'élaboration de la procédure et de suivi des opérations de mise en œuvre par anticipation (plans de gestion du transport solide, de restauration hydromorphologique et de lutte contre les risques) sont assurées par un ingénieur chargé de mission. La pérennisation de son activité est à prévoir au regard des compétences du SIAC et de l'animation à poursuivre pour la mise en œuvre et le suivi du programme d'actions.

Selon l'ampleur des compétences à la charge du SIAC à l'avenir, la question du renforcement de l'équipe par d'autres personnels techniques devra être discutée.

Les outils d'évaluation des politiques publiques sont désormais indispensables pour s'assurer de la cohérence et de l'efficacité des démarches mises en œuvre. Pour les contrats de rivières, la procédure prévoit d'effectuer d'abord un bilan à mi-parcours puis un bilan final.

A mi-parcours, outre la mise à jour de l'état des milieux, le bilan permet éventuellement de contractualiser les ajustements à apporter au programme d'actions. Ce bilan intermédiaire s'effectue au regard d'une part des actions mises en œuvre dans la première partie du contrat (réussite, blocage, difficultés, révision financière...) et d'autre part des connaissances acquises lors de cette première phase.

La prise en compte de l'évolution du cadre de la politique de l'eau peut également être un point d'ajustement important. Un avenant au contrat initial peut alors être passé.

En fin de procédure, le bilan final dresse un état d'avancement du programme d'actions et présente l'état des milieux. Il établit un bilan technique, financier et moral de la démarche et permet d'envisager les perspectives de poursuite de la mise en œuvre de la politique de l'eau sur le bassin versant.

Descriptif de l'action

N°0 – Ressources humaines et techniques : Mise en œuvre du contrat de rivières et appui aux collectivités (basées sur 2 postes) :

Cette action porte sur le financement de postes pour la coordination et le portage du contrat de rivières des Dranses et de l'Est Lémanique par la structure porteuse.

L'objectif est de conforter et pérenniser la gouvernance locale dans le domaine de l'eau à l'échelle du bassin versant pour assurer l'animation du Contrat de rivières.

Le travail d'animation est important pour d'une part la mise en œuvre des actions du Contrat de Rivières et d'autre part le lancement d'une dynamique notamment sur les actions où la structure porteuse n'est pas maître d'ouvrage.

Dans le cadre de la phase opérationnelle, 2 postes seront dédiés à la mise en œuvre opérationnelle du Contrat de rivières :

- Un Chargé de mission Contrat de rivières
- Un technicien de rivières

La communication ainsi qu'une partie du suivi administratif, juridique et financier des dossiers seront assurées en interne par des collaborateurs exerçant des missions transversales au SIAC, structure porteuse (DGS, Chargée de communication, Agent en charge des ressources humaines et de la Comptabilité...).

Le chargé de mission « Contrat de rivières » :

Ce collaborateur assurera à temps plein la coordination et le suivi du projet.

Il sera notamment chargé de piloter les actions dont la structure porteuse est maître d'ouvrage, d'apporter son expertise pour la mise en œuvre des actions sous maîtrise d'ouvrage des collectivités locales et pour le suivi de ces projets. Il sera également en charge de veiller à la cohérence des actions du contrat de rivières avec les autres procédures et politiques en cours sur le bassin versant (Géoparc, SCoT...).

Il se doit également d'apporter des appuis et des conseils aux acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire (communes, intercommunalités, structures socio-professionnelles, ...)

Il participera également à la mise en œuvre :

- de la stratégie foncière en accompagnant les politiques et les projets en matière d'aménagement sur le territoire (PLU, SCOT,...),
- de démarches d'animation et de veille.

Le pilotage et l'animation de la procédure d'élaboration et de mise en œuvre du projet de contrat de rivières sont actuellement assurés par un ingénieur chargé de mission. La pérennisation de son activité est à prévoir sur la durée du Contrat de Rivières au regard des actions sous maîtrise d'ouvrage du SIAC et de l'animation importante à poursuivre pour la bonne mise en œuvre du programme d'actions.

Compte-tenu de l'ampleur des tâches à la charge du SIAC, la question du renforcement de l'équipe par un technicien de rivières est en cours de discussion.

Le « technicien rivières »:

Le technicien de rivières aura un rôle plus opérationnel. Il assurera à temps plein la mise en œuvre technique et le suivi opérationnel de certaines actions du contrat de rivières sous maîtrise d'ouvrage SIAC (plans de gestion des matériaux solides, de boisement des berges, des invasives, schéma de restauration de la continuité écologique...). Il pourra être en charge du suivi d'études sur la qualité et la ressource en eau.

Dans ce cadre il assurera le suivi de chantiers et d'études techniques.

Par ailleurs, le SIAC travaille en concertation avec les trois intercommunalités qui le compose afin de s'interroger sur un éventuel transfert de la compétence GEMAPI des EPCI vers le syndicat dans un contexte de réforme territoriale venant simplifier et homogénéiser cette compétence sur tout le territoire. Au cas où, les EPCI ayant la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 décidait de transférer celle-ci au SIAC en ce qui concerne le bassin versant des Dranses et de l'est lémanique, le syndicat deviendrait opérationnel et porterait les maîtrises d'ouvrage des actions du programme du contrat de rivières qui se réfèrent à cette compétence.

A plus long terme, ces décisions pourraient éventuellement permettre au SIAC de proposer sa candidature en tant qu'EPAGE.

N°1 et 2/ Etudes bilan à mi-parcours et bilan final : suivi et évaluation des actions du contrat de rivières

L'action consiste à réaliser une étude à mi-parcours du programme d'actions puis une évaluation finale du contrat.

La première étude pourra être réalisée en interne sous la maîtrise d'ouvrage du SIAC. Le bilan final sera quant à lui réalisé par un prestataire d'audit afin d'apporter un avis objectif et extérieur sur le déroulement et les résultats du contrat de rivières.

Conditions d'exécution

Engagement du personnel en adéquation avec les opérations sous maîtrise d'ouvrage SIAC.

Objectifs / indicateurs

Objectifs visés / Gains escomptés	<p>Engager les moyens techniques, financiers et les ressources humaines nécessaires à la réalisation des objectifs du contrat de rivières.</p> <p>Assurer le suivi et l'évaluation des actions du contrat de rivières pour ajuster le contrat (avenant) et pour analyser l'atteinte des objectifs permettant de conclure sur la réussite du contrat de rivières.</p> <p>Porter la stratégie globale de la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques du bassin versant ainsi que la prévention contre les risques.</p> <p>Garantir les liens et la cohérence de cette gestion de l'eau et des milieux aquatiques avec les autres procédures du territoire.</p>
--	---

Indicateur de réalisation :

Indicateur de Moyens : Embauche et maintien des postes / occupation des postes

Indicateur de Résultats : Mise en œuvre des actions et animation du contrat de rivières (réalisation des opérations)

Indicateur de suivi :

- Pression :
- Etat : réussite des actions
- Réponse : poursuite de la procédure

Détail des opérations

N°	Intitulé	Maître d'ouvrage	Période	Coût total €HT	Commentaires
	Animation				
0	Ressources humaines et techniques : Mise en œuvre du contrat de rivières et appui aux collectivités (basées sur 2 postes)	Structure porteuse contrat de rivières : SIAC	2017/2022	600 000	sur 2 postes à minima pour suivi mise en œuvre du contrat de rivières / à voir avec l'évolution des compétences opérationnelles (GEMAPI)
1	Réalisation d'un bilan à mi-parcours	Structure porteuse contrat de rivières : SIAC	2019	pm	En interne
2	Réalisation d'une étude bilan final	Structure porteuse contrat de rivières : SIAC	2022	AD	Prestataire externe
	TOTAL			600 000	

Financement de l'opération

N°	Intitulé	Coût total €HT	Plan de financement									
			AE RM&C		CD74				MO			
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant		
A	Ressources humaines et techniques : Mise en œuvre du contrat de rivières et appui aux collectivités (basées sur 2 postes)	600000	50%	300 000	12%	72 000					38%	228 000
1	Réalisation d'un bilan à mi-parcours	Pm		pm		pm						Pm
2	Réalisation d'une étude bilan final	AD		AD		AD						AD
		600000										

Localisation

Tout le bassin versant



VOLET C

ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION :
VALORISATION DES MILIEUX NATURELS

<i>Inventaire et schéma de valorisation paysagère des abords des milieux aquatiques / réalisation d'opérations mettant en valeur l'espace cours d'eau</i>	Action CSV1-1
<p>Objectifs :</p> <p>CSV1 Valorisation du milieu aquatique et de ses abords</p> <p><i>Prise en compte des cours d'eau dans une vision prospective de l'aménagement du territoire</i></p> <p><i>Valorisation d'un cadre de vie exceptionnel</i></p> <p><i>Prise en compte des espaces rivulaires</i></p>	<p>Priorité 1</p> <p>Enjeu : fort</p> <p>Coût total : 50 000 €HT</p>
<p>Bassin versant / sous bassin versant : tout le bassin versant</p>	<p>Maître d'ouvrage :</p> <p>Structure porteuse contrat de rivières : SIAC / Acteurs des filières matériaux inertes et du bâtiment</p>
<p>Masses d'eau concernées : toutes les principales masses d'eau concernées par des activités récréatives et sportives</p>	
<p>Commune(s) concernée(s) : toutes les communes</p>	<p>Année(s) : 2018 à 2022</p>

Références SDAGE 2016-2021

<p>Orientations fondamentales</p>	<p>OF 4 : renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposition 4-09 : Intégrer les enjeux du SDAGE dans les projets d'aménagement du territoire et de développement économique - Disposition 4-10 : Associer les acteurs de l'eau à l'élaboration des projets d'aménagement du territoire <p>OF6A : agir sur la morphologie et le déclioisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques</p>
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Disposition 6A-01 : Définir les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques, humides, littoraux et eaux souterraines - Disposition 6A-02 : Préserver et restaurer les espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques <p>OF8 : augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposition 8-01 : Préserver les champs d'expansion des crues - Disposition 8-02 : Rechercher la mobilisation de nouvelles capacités d'expansion des crues - Disposition 8-03 : Éviter les remblais en zones inondables - Disposition 8-06 : Favoriser la rétention dynamique des écoulements - Disposition 8-07 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux qui permettent de réduire les crues et les submersions marines 		
Problème à traiter	Altérations des abords des milieux aquatiques		
Programme de mesures	Mesure réglementaire	Mesure PdM MIA0402 / GOU0202	Mesure locale X

Mesure locale : Valoriser le patrimoine lié à l'eau dans le respect des milieux aquatiques et de leurs abords

Nature de l'action

Contexte/problématique

En matière de paysage, l'état des lieux de l'étude paysagère préalable au contrat de rivières a permis d'identifier, au-delà des grandes entités paysagères définies, plusieurs problématiques qui s'appliquent au traitement paysager des cours d'eau.

Il s'agit notamment/

- de prendre en compte les « espaces cours d'eau » dans l'aménagement du territoire (au travers d'outils de planification tels que le Scot, PLUI, PLU...),
- de mettre en valeur des secteurs dégradés fortement contraints
- de supprimer des dépôts de matériaux inertes et de déchets sauvages sur les bords des cours.

Descriptif de l'action

Cette action consiste à :

A/ Echanger avec les structures porteuses du SCoT du Chablais (SIAC), des PLUI (intercommunalité) et des PLU (communes) pour traduire les espaces cours d'eau et la gestion des remblais, des matériaux inertes ou sauvages dans les orientations et les préconisations des documents de planification de l'aménagement du territoire et d'urbanisme.

En amont des actions qui peuvent être menées sur les berges ou les espaces attenants à la rivière, il est important d'avoir une réflexion globale sur la fonction de l'espace cours d'eau dans l'aménagement du territoire. Cette problématique se révèle d'autant plus aiguë que le territoire est

soumis à de très fortes dynamiques d'évolution (phénomènes d'urbanisation rapide, implantation d'infrastructures routières, dépôts et remblais ...). Seuls les outils de planification, à l'échelle du SIAC (SCoT), des intercommunalités (PLUI) ou des communes (PLU), peuvent prendre en compte, de façon cohérente, les enjeux de préservation ou de valorisation relatifs à ces espaces de rivières (réserves, servitudes, etc.).

Une réflexion foncière pourra être menée afin d'avoir pour ambition de proposer une stratégie foncière cohérente et réaliste. En effet, il est nécessaire d'avoir une maîtrise foncière des espaces cours d'eau à forts enjeux notamment liés aux espaces de bon fonctionnement à restaurer (cf. volet B1 : actions B1-5x) au regard des préconisations précédemment décrites, tout comme de mettre en place une veille foncière sur les secteurs à enjeux secondaires (cf. volet B1 : action B1-1).

Selon l'importance des travaux d'aménagement et les enjeux des sites à valoriser et/ou à préserver, une stratégie adaptée pourra être développée portant sur :

- l'acquisition du foncier nécessaire pour les travaux lourds (ex. amélioration du paysage, aménagement-crédation d'un parcours de promenade...)
- la négociation de droits de passage et signatures de conventions, pour l'accès au cours d'eau ou le balisage de cheminements en bordure de rivière et travaux de réflexion sur les moyens de pérennisation de ces conventions (inscription au PDIPR, réserves au PLU, servitudes etc.).

B/ Réaliser un schéma de valorisation paysagère comprenant entre autres :

- un inventaire des dépôts de matériaux inertes et de déchets sauvages sur les bords des cours d'eau, des zones à enjeux dégradés et contraints.
- une proposition de solutions pour les supprimer (plan d'organisation, évacuation remblais, zones de dépôts de matériaux inertes,...) et mettre en valeur des secteurs dégradés fortement contraints (embouchures des cours d'eau de l'est lémanique, confluences ...)

L'élaboration d'études paysagères en différents secteurs recouvrant l'ensemble du territoire du contrat rivières permettrait, à terme :

- de déterminer finement les éléments identitaires du paysage, les dynamiques d'évolution et les enjeux inhérents à cette évolution ;
- d'aborder à une échelle plus vaste les problématiques relatives au maintien et à la pérennisation des milieux agricoles et naturels. Les conditions de maintien des milieux rivulaires passeront en effet par la mise en place d'une politique de gestion du paysage globale, à l'échelle du territoire Chablaisien.

Les conditions de maintien des milieux rivulaires passeront en effet par la mise en place d'une politique de gestion du paysage globale, à l'échelle du territoire Chablaisien.

C/ Mettre en œuvre des projets préalablement identifiés de réaménagements ou renaturation de secteurs contraints (en liens avec MA1 : restauration des EBF) pour :

- résorber les points noirs paysagers et requalifier ces espaces : zones de remblais, de dépôts de matériaux inertes ou sauvages

Les zones de remblais et de dépôts de matériaux inertes ou sauvages sur les rives des cours d'eau sont autant de sites qui nuisent aujourd'hui à la perception de l'environnement et des

milieux attachés aux cours d'eau. Afin d'optimiser l'attractivité des cours d'eau et de leur environnement, mais également de préserver la diversité et la richesse écologique de ces milieux, il paraît nécessaire de restaurer ces sites et d'assurer leur intégration paysagère.

Dans ce sens, des préconisations d'aménagement, sur la renaturation des sites dégradés, seront énoncées.

Une intégration paysagère des sites en exploitation (ex. carrière, décharges sauvages, etc.) sera préconisée grâce à l'énoncé de grands principes ou recommandations.

De même, l'inventaire des lieux de décharges et dépôts sauvages permettra aux collectivités d'intervenir en conséquence.

- Valoriser des embouchures et des confluences des cours d'eau

L'embouchure des cours d'eau est un secteur emblématique du paysage : lieu de convergence et d'interface entre le lac Léman et les eaux des rivières. Ces sites paraissent, pour la plupart complètement banalisés. L'attractivité des berges du Lac Léman devrait participer à la valorisation de ces embouchures, pour autant les cours d'eau restent assez confidentiels et peu attractifs.

Aussi, dans ce cadre, il paraît souhaitable de renaturer le milieu et de conforter la complémentarité –tant au niveau des usages qu'au niveau environnemental- entre le lac et les cours d'eau.

- Revaloriser les ouvrages d'endiguement

Pour favoriser l'intégration des aménagements hydrauliques, des principes de protection adéquats seront proposés, en particulier pour maintenir les berges en place. Ces préconisations viseront également à intégrer les ouvrages dans l'environnement local et dans le paysage, notamment par une végétalisation ou des plantations en berge.

- Valoriser des plans d'eau :

Le lac de Montriond, site touristique de la vallée d'Aulps, est victime d'eutrophisation conséquente progressive. Il est nécessaire de traiter la pollution phosphorée et azotée à sa source pour réduire la végétalisation du lac afin d'améliorer son accessibilité au public. Actuellement, un désherbage régulier est réalisé. Ce traitement à la source pourrait être une action du contrat de rivière.

Le lac de Vallon – problème d'engrèvement cf fiche B1-4

- Valoriser les cours d'eau en milieu urbain :

En milieu urbain, la plupart des cours d'eau, sont aujourd'hui inaccessibles. Le développement urbain s'est effectué aux dépens des paysages rivulaires, les berges sont souvent privatisées et la végétation est peu entretenue, voire même inexistante.

Il serait donc souhaitable de prendre en compte les cours d'eau dans les aménagements urbains, de valoriser ces éléments identitaires et leurs fonctions récréatives (cheminement le long des cours d'eau, placette ou aire d'accueil en belvédère du cours d'eau...). Il s'agirait également d'inciter au maintien d'une largeur minimum d'espace public afin de favoriser l'entretien et l'accès à ces berges et si nécessaire, de reconstituer une structure végétale adéquate.

Un exemple de valorisation des rives de cours d'eau

Les rives de cours d'eau souffrent de la pression urbaine sur toute la frange littorale lémanique du contrat de rivières. Les actions proposées concernant l'intégration des espaces cours d'eau ou rivulaires dans les outils de planification peuvent aussi se concrétiser et aboutir à la création de sentiers de promenade, en bordure des cours d'eau, jusqu'à leur embouchure sur le lac Léman. Il pourrait être développé :

- des parcours sous forme de boucles de promenade pour les vallons coupés du reste des bassins versants (sans connexion possible),
- des itinéraires de connexion entre les embouchures et le sentier du littoral et/ou le réseau global d'itinéraires existants.

Ces sentiers de promenade pourraient ainsi servir à la promenade des usagers pédestres (seulement), ainsi qu'à l'entretien des cours d'eau.

Conditions d'exécution

Favoriser une implication et une prise de conscience collective à travers des projets d'ensemble en faveur de la valorisation paysagère des cours d'eau

La mise en place d'actions de mise en valeur paysagère des cours d'eau marquerait clairement ceux-ci à l'échelle du bassin versant des Dranses et de l'est lémanique. Par ailleurs, ils favoriseraient la sensibilisation et l'implication de tous les gestionnaires et usagers des cours d'eau (ou du patrimoine naturel s'y rattachant) à la nécessaire gestion d'ensemble de ceux-ci.

La proposition de projets d'ensemble de mise en valeur paysagère des cours d'eau sera ainsi privilégiée.

Outils disponibles :

- Acquisition à l'amiable de préférence
- Mise en place d'une DIG (Déclaration d'Intérêt Général). Procédure qui permet aux collectivités d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation des travaux et ouvrages présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence et visant à l'aménagement et la gestion des cours d'eau. Elle impose d'office une servitude de passage, même s'il est préférable de passer une convention avec les riverains concernés.

Objectifs / indicateurs

<p>Objectifs visés / Gains escomptés</p>	<p>Le but de cette action est/</p> <ul style="list-style-type: none"> - de résorber les points noirs paysagers, requalifier ces espaces et de valoriser des embouchures et des confluences des cours d'eau. - de prendre en compte les « espaces cours d'eau » dans l'aménagement du territoire (au travers d'outils de planification tels que le Scot, PLUI, PLU...). <p>Gain escompté: Baise du nombre de points noirs paysagers, mise en valeur paysagère de secteurs</p>
---	--

Indicateur de réalisation :

- Orientations et les préconisations des documents de planification de l'aménagement du territoire et d'urbanisme
- Réalisation d'un schéma de valorisation paysagère
- Actions de résorption de points noirs paysagers
- Actions de requalification d'espaces et de valorisation des embouchures et des confluences des cours d'eau

Indicateur de suivi :

- Pression : sans objet
- Etat : sans objet
- Réponse : sans objet

Détail des opérations

N°	Intitulé	Maître d'ouvrage	Période	Coût total €HT	Commentaires
	Animation				
0	Echanger avec la structure porteuse du SCoT du Chablais (SIAC) pour traduire la gestion des matériaux inertes dans les orientations et les préconisations des documents de planification de l'aménagement du territoire et d'urbanisme (PLU, PLUi)	Structure porteuse contrat de rivières : SIAC	2018/2020	Pm	
	Etudes			50 000	
A	Inventaire des dépôts de matériaux inertes et de déchets sauvages sur les bords des cours d'eau et proposition de solutions pour les supprimer	Structure porteuse contrat de rivières : SIAC	2018/2019	50 000	
	Travaux				
1	Mettre en œuvre des projets préalablement identifiés de réaménagements ou renaturation de secteurs contraints	Acteurs filières matériaux / structure porteuse contrat de rivières : SIAC	2020/2022	AD	en liens avec MA1 : restauration des EBF
	TOTAL			50 000	

Financement de l'opération

N°	Intitulé	Coût total €HT	Plan de financement									
			AE RM&C		CD74		Acteurs filière matériaux inertes / bâtiments		MO			
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant		
A	Echanger avec la structure porteuse du SCoT du Chablais (SIAC) pour traduire la gestion des matériaux inertes dans les orientations et les préconisations des documents de planification de l'aménagement du territoire et d'urbanisme (PLU, PLUi)	Pm		pm		pm		pm				pm
B	Inventaire des dépôts de matériaux inertes et de déchets sauvages sur les bords des cours d'eau et proposition de solutions pour les supprimer	50 000		AD	60%	30 000		AD			40%	20 000
C	Mettre en œuvre des projets préalablement identifiés de réaménagements ou renaturation de secteurs contraints	AD		AD		40%		AD				AD
		50 000										

Localisation

Ensemble du bassin versant



VOLET C

ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION :
VALORISATION DES MILIEUX NATURELS

Schéma d'organisation des activités récréatives et sportives en eau vive et d'aménagement des accès au cours d'eau visant à la préservation des milieux aquatiques sur le bassin versant des Dranses et de l'est lémanique

**Action
CSV1-2**

Objectifs :	Priorité 1
<p>CSV1 - Valorisation du milieu aquatique et de ses abords</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une implication et une prise de conscience collective à travers des projets d'ensemble en faveur de la valorisation paysagère et récréative des cours d'eau en liens avec les différents acteurs du territoire - Sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques : minimiser les impacts écologiques en favorisant la découverte du milieu - Organisation de l'offre récréative permettant la découverte respectueuse des cours d'eau et du milieu naturel environnant - Développement et structuration du maillage et des connexions entre les itinéraires routiers, pédestres et cyclo-touristiques, et le milieu rivulaire 	<p>Enjeu : fort</p> <p>Coût total : 40 000 €HT</p>
Bassin versant / sous bassin versant : tout le bassin versant	Maître d'ouvrage : Structure porteuse contrat de rivières :
Masses d'eau concernées : toutes les principales masses d'eau concernées par des activités récréatives et sportives	SIAC / Acteurs filière activités en eau vive
Commune(s) concernée(s) : toutes les communes	Année(s) : 2018 à 2020

Références SDAGE 2016-2021

Orientations fondamentales	<p>OF2 : Concrétiser la mise en œuvre du principe de non-dégradation des milieux aquatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposition 2-02 : Evaluer et suivre les impacts des projets - Disposition 2-03 : Contribuer à la mise en œuvre du principe de non-dégradation via les SAGE et contrats de milieu <p>OF4 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence</p>
----------------------------	--

	<p align="center">entre aménagement du territoire et gestion de l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposition 4-09 : Intégrer les enjeux du SDAGE dans les projets d'aménagement du territoire et de développement économique - Disposition 4-10 : Associer les acteurs de l'eau à l'élaboration des projets d'aménagement du territoire - Disposition 4-11 : Assurer la cohérence des financements des projets de développement territorial avec le principe de gestion équilibrée des milieux aquatiques 		
Problème à traiter	<p align="center">Améliorer l'organisation globale des usages sur le bassin versant et les accès pour la pratique des activités en eau vive afin de préserver les milieux aquatiques et de pallier les manques de structuration et d'organisation à l'échelle du bassin versant</p>		
Programme de mesures	Mesure réglementaire	Mesure PdM GOU0202	Mesure locale X

Mesure locale : Valoriser le patrimoine lié à l'eau dans le respect des milieux aquatiques et de leurs abords

Nature de l'action

Contexte/problématique

Le territoire du bassin des Dranses et de l'Est lémanique offre des atouts naturels riches et variés au travers de 3 entités paysagères : rives du Léman, plateau de Gavot et zones de montagnes. Le tourisme hivernal, lacustre et les sports en eau vive sont des marqueurs forts de ce territoire sans oublier sa dimension paysagère (label UNESCO Géoparc mondial) et culturelle (ex. : Pays d'Art et d'Histoire de la Vallée d'Abondance).

Les Dranses offrent tout particulièrement un terrain de jeux pour les activités en eau vive (rafting, canoë-kayak, pêche...) ainsi qu'un cadre naturel propice à l'itinérance douce (cheminement piéton) et à la contemplation du paysage sur les abords de ces cours d'eau.

La pratique des sports d'eaux vives sur les Dranses et plus particulièrement sur la basse Dranse est une activité majeure générant plus de 50 emplois directs pour un chiffre d'affaires de près de 1 million d'euros. Si l'activité est bien implantée sur le territoire, les aménagements pour faciliter la pratique sont peu nombreux. L'accès à la rivière se fait depuis la route départementale au bord de laquelle les parkings sont peu visibles et non sécurisés.

L'activité de pêche de loisirs est également fortement présente sur le bassin versant qui abrite notamment des espèces piscicoles patrimoniales et emblématiques à préserver. Le milieu est notamment favorable à la truite de souche méditerranéenne autochtone (*Salmo Trutta Fario*) et au Chabot.

Le bassin versant est également très fréquenté par les promeneurs et les randonneurs qui utilisent les cheminements aménagés en bord de cours d'eau. Lorsqu'ils existent, ces sentiers permettent l'accès à la rivière.

Dans les zones de gorges, les sites sont difficilement accessibles. Il apparaît nécessaire de les sécuriser et de les mettre en valeur par des équipements adaptés permettant de préserver le milieu naturel en organisant la fréquentation et en canalisant les flux. Une signalétique est indispensable pour sensibiliser les usagers de la rivière à des pratiques respectueuses de l'environnement et pour améliorer les conditions d'accès et de sécurité.

L'exercice des activités récréatives, sportives et contemplatives liés aux milieux et ressources aquatiques des Dranses nécessitent d'organiser ces activités dans une perspective de conciliation des usages et de préservation des milieux.

Descriptif de l'action

L'action se déroulera en plusieurs temps :

1/ Organisation des échanges avec les usagers des cours d'eau

Dans un premier temps, la structure porteuse du contrat de rivières réunira et organisera des échanges entre les différents acteurs, usagers et collectivités du bassin versant afin de partager et mieux cibler les enjeux des activités en liens avec les milieux aquatiques du territoire.

Les objectifs de ces échanges sont de :

- Mieux cerner l'exercice des différentes activités liés aux milieux et ressources aquatiques des Dranses et de l'est lémanique ;
- Prendre en compte l'ensemble des intérêts et usages, dans une perspective de conciliation ;
- Recueillir les attentes du schéma d'organisation et d'aménagement au regard de l'ensemble des enjeux, notamment environnementaux afin de préserver les milieux aquatiques ;
- Sensibiliser les usagers à la fragilité des milieux aquatiques.

2/ Réalisation du schéma d'organisation et d'aménagement des activités en eau vive

Cette étude pourra se dérouler en 3 phases :

Phase 1 : Le diagnostic et les pistes d'orientations stratégiques.

Cette phase de diagnostic permettra d'identifier les enjeux techniques, environnementaux et structurels au travers d'un inventaire des activités récréatives et sportives en eau vive, des espaces sites et itinéraires utilisés, de leur analyse environnementale et structurel (notamment volet foncier et juridique) et liens avec d'autres usages (hydroélectricité, ressource en eau, ...)

Phase 2 : proposition d'un schéma global d'organisation et d'aménagement : analyse de plusieurs scénarios afin d'optimiser les activités entre elles, les accès et de préserver les milieux.

Phase 2 bis (phase optionnelle pour secteur prioritaire à forts enjeux) : Le schéma d'organisation et d'aménagement de secteurs où se concentrent de multiples activités (ex : de la confluence des Dranse au Pont de Vongy) qui permette d'une part de faciliter et d'améliorer la qualité d'accueil des publics et d'autre part de sécuriser les lieux pour les usagers.

Lors de ces phases, il s'agira de définir les secteurs fortement fréquentés, de proposer une démarche d'aménagement, d'en opérer une évaluation environnementale et de définir un schéma de gestion.

Phase 3 : Conception des moyens d'aménagement/équipement/signalisation nécessaires sur ces espaces, sites et itinéraires utilisés qui permettent la préservation du milieu naturel et la coexistence de plusieurs activités sur un même lieu de pratique.

Les propositions de schéma d'organisation et d'aménagements doivent permettre de:

- Concilier les différents usages du territoire (loisirs de plein air, sports) et la sensibilité des milieux naturels

- Favoriser la découverte de ce patrimoine naturel sensible en y organisant la fréquentation du public (aspects fonctionnels, réglementaires, sécuritaires et respect des milieux),
- Favoriser le maillage et les connexions entre les réseaux d'itinéraires existants et les sites susceptibles d'accueillir le public,
- Enrichir le cadre de vie à travers la mise en valeur des activités récréatives,
- Concilier les activités touristiques existantes et la mise en valeur des espaces rivulaires,
- Préserver les espaces naturels sensibles remarquables et organiser la fréquentation.

3/ Mise en œuvre des aménagements et des équipements prévus par le schéma des activités en eau vive (panneaux sensibilisation milieux/activités, équipements d'accès, ...)

En fonction des résultats du schéma de gestion, des aménagements de quelques sites repérés par les professionnels des activités en eau vive en accord avec les autres usagers et les propriétaires seront clairement identifiés et nécessaires pour l'accessibilité des zones d'embarquement et de débarquement garantissant l'état naturel du site. Une signalétique concernant ces zones doit être mise en place afin de les sécuriser (Cf. action CSV2-2 du volet C).

Les équipements et aménagements à prévoir relatifs aux accès et aux sites fréquentés pourront porter sur :

- La création d'air de stationnement
- L'aménagement de point d'embarcation/débarquement
- La mise en place d'une signalétique pour canaliser les activités et sensibiliser à la préservation du milieu naturel
- L'installation d'équipements (barrières, poubelles, ...)
- L'optimisation des interconnexions entre les accès et les voies de communication ou cheminements en bord de cours d'eau de manière à éviter un développement anarchique de la fréquentation des milieux aquatiques qui mettent en péril l'intégrité et les fonctionnalités de ces derniers (respect des espaces de bon fonctionnement : cf. actions B1-1 et B1-5x du volet B1).

Conditions d'exécution

Favoriser une implication et une prise de conscience collective à travers des projets d'ensemble en faveur de la valorisation récréative des cours d'eau :

- La mise en place d'actions de mise en valeur récréative des cours d'eau marquerait clairement ceux-ci à l'échelle du bassin versant des Dranses et de l'est lémanique. Par ailleurs, ils favoriseraient la sensibilisation et l'implication de tous les gestionnaires et usagers des cours d'eau (ou du patrimoine naturel ou culturel s'y rattachant) à la nécessaire gestion d'ensemble de ceux-ci. La proposition de projets d'ensemble de mise en valeur récréative des cours d'eau sera ainsi privilégiée.
- Mise en place d'un comité de pilotage représentatif des propriétaires, gestionnaires et usagers des cours d'eau concernés.
- Organisation d'ateliers devant favoriser la conciliation des usages.

Prévoir les conséquences des cheminements et des accès sur les abords des cours d'eau :

Il existe plusieurs cheminements et des projets (pédestres ou cyclo touristiques) sur le bassin versant. Le maillage entre les différents itinéraires et les accès au cours d'eau sont également à considérer dans les interactions entre activités récréatives.

Les projets de sentiers aux bords des cours d'eau ou sentiers pédagogiques au niveau des zones humides ou plan d'eau permettent de sensibiliser les publics à la préservation de ces milieux et de canaliser les flux de fréquentation. Ces opérations diminuent les incidences sur l'environnement et conduisent à la conservation de ces espaces naturels.

Le projet de sentiers des bords de Dranse permet de rendre un accès plus aisé aux berges, et évite la dispersion des promeneurs sur les terres agricoles ou dans les milieux naturels.

L'organisation et le travail sur les interconnexions entre les cheminements en interactions avec les cours d'eau permet notamment de :

- Améliorer la sécurité des promeneurs qui empruntent habituellement les routes départementales
- Sensibiliser et mettre en valeur le patrimoine naturel, paysager et architectural existant en bord de Dranse
- Canaliser les passages existants et assurer une continuité des tracés.

Toutefois, les incidences écologiques des projets d'accès et de cheminements devront faire l'objet d'évaluation environnementale entre autres en ce qui concerne les milieux aquatiques.

Afin de minimiser les effets engendrés par ces travaux sur l'environnement, des mesures correctives sont à prévoir comme l'acquisition foncière de berges pour permettre une certaine divagation de la rivière et les aménagements de diversification du milieu piscicole aux abords des secteurs de travaux.

Objectifs / indicateurs

<p>Objectifs visés / Gains escomptés</p>	<p>Création d'un schéma d'organisation et d'aménagement des activités en eau vive (accès, sensibilisation aux sites naturels ...) permettant de favoriser la découverte du milieu en réduisant les impacts</p> <p>Mise en œuvre d'équipements favorisant la sensibilisation et l'accès au milieu</p> <p>Une bonne gestion de la fréquentation touristique et récréative liée à la rivière permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la préservation du patrimoine lié à l'eau - une meilleure connaissance de l'ensemble des usagers - la mise en place d'un plan de valorisation cohérent à l'échelle du territoire - un aménagement approprié des sites naturels accueillant du public
---	--

Indicateur de réalisation :

- Réalisation de réunions de concertation
- Réalisation du schéma d'organisation et d'aménagement
- Réalisation des opérations d'aménagements et d'équipements (sécurisation, sensibilisation, préservation)

Indicateur de suivi :

- Pression : sans objet
- Etat : sans objet
- Réponse : sans objet

Détail des opérations

N°	Intitulé	Maître d'ouvrage	Période	Coût total €HT	Commentaires
Animation					
1	Organisation des échanges avec les usagers des cours d'eau	Structure porteuse contrat de rivières : SIAC	2017/2018	pm	
Etudes					
2	Schéma d'organisation et d'aménagement des activités en eau vive	Structure porteuse contrat de rivières : SIAC	2018/2019	40 000	
Travaux					
3	Mettre en œuvre les équipements prévus par le schéma des activités en eau vive (panneaux sensibilisation milieu/activités, équipements d'accès, ...)	Structure porteuse contrat de rivières : SIAC / Acteurs filière activités en eau vive	2019/2020	AD	
TOTAL				40 000	

Financement de l'opération

N°	Intitulé	Coût total €HT	Plan de financement									
			AE RM&C		CD74		Acteurs filière activités en eau vive		MO			
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant		
1	Organisation des échanges avec les usagers des cours d'eau	Pm		pm		pm		pm				pm
2	Schéma d'organisation et d'aménagement des activités en eau vive	40 000		AD	60 %	24 000		AD		40%		16 000
3	Mettre en œuvre les équipements prévus par le schéma des activités en eau vive (panneaux sensibilisation milieu/activités, équipements d'accès, ...)	AD		AD		80%		AD				AD
		40 000										

Localisation



Sources d'information

Dossier sommaire de candidature du Contrat de bassin versants des Dranses et de l'Est lémanique (SIAC-AGRESTIS23 juin 2009)

Rapport d'études et plan d'actions Potentiel de développement économique de la filière « sports nautiques outdoor » dans le Chablais et le Genevois français (ARC Syndicat Mixte – juin 2015)

VOLET C

ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION :
VALORISATION DES MILIEUX NATURELS

<i>Mise en valeur du patrimoine lié à l'eau</i>	Action CSV2-1
Objectifs : CSV2 - Valoriser l'identité du bassin versant	Priorité 2
Valorisation de l'identité du bassin versant et des patrimoines naturels : attractivité, perception, sensibilisation et préservation des milieux aquatiques : <ul style="list-style-type: none"> - inventorer le patrimoine lié à l'eau - Ré-appropriation des spécificités et éléments identitaires de son territoire par la population locale - mettre en valeur le patrimoine du bassin versant - Conservation des richesses naturelles et culturelles du territoire - Sensibiliser les populations locales et touristiques à la richesse et à la sensibilité du patrimoine lié à l'eau 	Enjeu : moyen Coût total : 10 000 €HT
Bassin versant / sous bassin versant : tout le bassin versant	Maître d'ouvrage :
Masses d'eau concernées : toutes les masses d'eau du bassin versant	Structure porteuse contrat de rivières : SIAC / intercommunalités
Commune(s) concernée(s) : toutes les communes du bassin versant	Année(s) : 2019 à 2022

Références SDAGE 2016-2021

Orientations fondamentales	OF4 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau <ul style="list-style-type: none"> - Disposition 4-09 : Intégrer les enjeux du SDAGE dans les projets d'aménagement du territoire et de développement économique - Disposition 4-10 : Associer les acteurs de l'eau à l'élaboration des projets d'aménagement du territoire - Disposition 4-11 : Assurer la cohérence des financements des projets de développement territorial avec le principe de gestion équilibrée des milieux aquatiques 		
Problème à traiter	Promouvoir le patrimoine en préservant la ressource et les milieux aquatiques		
Programme de mesures	Mesure réglementaire	Mesure PdM -	Mesure locale X

Mesure locale : Valoriser le patrimoine lié à l'eau dans le respect des milieux aquatiques et de leurs abords

Nature de l'action

Contexte/problématique

En matière de tourisme, deux grands enjeux apparaissent comme prioritaires dans le cadre de cette démarche, il s'agit de la sensibilisation des populations locales et touristiques au patrimoine lié à l'eau du territoire (patrimoine naturel, bâti, industriel, hydraulique et petits patrimoines vernaculaires tels que les fontaines, lavoirs, puits, ...) et la valorisation des cours d'eau par des activités récréatives et sportives adéquates (Cf. fiche action CV1-2).

La sensibilisation des publics aux problématiques de gestion de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité, constitue un point important pour la réussite des actions portées par les acteurs de l'eau et l'appropriation des enjeux par les populations.

Les milieux aquatiques du bassin versant (lacs, rivières, zones humides, ...) sont des points d'accueil importants tant pour les populations touristiques que résidentes du territoire.

Sur le bassin versant plusieurs sites en rapport avec les milieux aquatiques sont mis en valeur dans le cadre du Geopark Chablais ou par les collectivités du territoire, notamment des plans d'eau, des zones humides et les abords de certains cours d'eau comme par exemple les lacs de Vallon, des Plagnes, de Montriond, des Mines d'Or, la réserve naturelle nationale du Delta de la Dranse, les zones humides des Gets, du plateau de Gavot (impluvium des eaux d'Evian), Les jardins de l'eau du Pré-Curieux, les Gorges du Pont du Diable, les sentiers des bords de la Dranse d'Abondance et de la Dranse de Morzine, ...

Dans le cadre de leur développement touristique, les différents territoires du bassin versant pourraient diversifier leurs offres à travers la découverte du patrimoine liés à l'eau omniprésent sur le territoire. Ainsi, l'ensemble des actions à engager devrait privilégier la concertation et le partenariat entre tous les acteurs (privés et publics) concernés par la gestion touristique du patrimoine.

Comme précisé dans le diagnostic, les offres touristiques liées aux milieux naturels sont présentes mais gérées par de très nombreuses structures sans réelles liens entre elles. Cela peut nuire à la cohérence et ces pratiques pourraient être améliorées.

Descriptif de l'action

Cette action consiste à :

Dresser un inventaire précis du patrimoine lié à l'eau (en liens avec le Géopark Chablais et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie) et mettre en évidence ce patrimoine:

Il est important pour le territoire des Dranses et de l'Est Lémanique de sensibiliser et de capter l'intérêt des touristes venant sur le territoire, que ce soit au titre de loisirs, de repos, d'activités professionnelles ou d'achats de produits du terroir. Ceci est également vrai pour les habitants du territoire qui doivent être les premiers ambassadeurs de leur lieu de vie.

La méthodologie qui sera mise en place devra permettre de définir un plan de travail en deux phases :

- une première phase destinée à l'élaboration d'un diagnostic devant servir de base de réflexion ;
- une seconde phase destinée à l'élaboration d'un plan d'actions qui puisse répondre aux problématiques posées par le diagnostic.

La première phase de diagnostic permettra de recenser et de répertorier les éléments de petit patrimoine en lien avec l'eau (lavoirs, fontaines, abreuvoirs, moulins...) se trouvant sur l'ensemble du territoire du pays à partir de l'échelle communale. Cet inventaire aura pour but de localiser précisément l'élément de patrimoine (coordonnées géographiques, accessibilité, visibilité), de connaître son état de conservation et de collecter toutes les informations utiles à sa description (photo, croquis).

La seconde phase d'élaboration du plan d'actions aura pour objectif de proposer des solutions visant à protéger et mettre en valeur le petit patrimoine. A moyen terme, l'objectif est notamment de réaliser une base de données du petit patrimoine en lien avec l'eau et permettant par la suite d'éditer un atlas géographique et un outil cartographique de consultation.

Organiser un concours photographique invitant la population à rechercher et visiter le patrimoine lié à l'eau du territoire, les résultats permettront d'inventorier ce patrimoine :

L'organisation d'un concours photographique portant sur le patrimoine lié à l'eau (fontaine, puits, lavoirs, moulins, ...) permettrait d'établir une base de données pour alimenter et compléter l'inventaire du patrimoine du bassin versant. Cette opération permettrait d'inviter la population à (re)découvrir les richesses de leur territoire et de s'approprier ce patrimoine ou d'enrichir leurs connaissances culturelles.

Organiser des actions favorisant la sensibilisation au patrimoine lié à l'eau :

- A travers des activités de découverte du patrimoine lié à l'eau. En effet, certains sites et patrimoines ne peuvent se découvrir en " gestion libre " de la part du visiteur. En cela, il s'agirait de concilier découverte et préservation, en alliant visite touristique et sensibilisation, voire éducation, au patrimoine.

Du fait, des activités de découverte pourraient être encadrées à la fois par des techniciens œuvrant dans la gestion des milieux naturels, ainsi que par des agents de développement culturel et historique.

Dans tous les cas, ce mode de visite serait privilégié et sur les sites ne pouvant pas faire l'objet d'un accès libre au public, au regard de leur sensibilité écologique, de leur fragilité ou de leur statut foncier.

- A travers la mise en place des journées à thème sur le patrimoine lié à l'eau.
- A travers un programme d'activités de découverte intercommunal et annuel, un lieu d'exposition temporaire, etc., il serait souhaitable d'organiser la découverte du patrimoine lié à l'eau sur le bassin versant.
Les initiatives existantes (journées du patrimoine par exemple) et les programmes (cadre des projets éducatifs scolaires) pourraient notamment s'appuyer sur les différents éléments patrimoniaux en lien avec l'eau valorisés dans le cadre du contrat de rivières.

Ces initiatives et activités de découverte culturelle pourraient s'accompagner d'actions complémentaires de mise en valeur, selon les attentes locales.

- A travers des usages récréatifs et touristiques organisés : cf. action CSV1-2 du volet C
- A travers la sensibilisation au patrimoine naturel biologique à préserver tel que les espèces piscicoles patrimoniales et emblématiques présentes sur le bassin versant. Le milieu est notamment favorable à la truite de souche méditerranéenne autochtone (*Salmo Trutta Fario*) et au Chabot.

Volontés locales : selon les communes concernées

Publics visés : population locale, scolaires et population touristique

Partenaires locaux : SIAC, intercommunalités

Conditions d'exécution

Les conditions d'ouverture au public des bords de rivières et de patrimoine lié à l'eau nécessiteraient quelques recommandations particulières, notamment :

- La maîtrise foncière ou d'usage de la collectivité
- Un aménagement respectueux de l'identité des lieux.

Objectifs / indicateurs

Objectifs visés / Gains escomptés	<ul style="list-style-type: none"> - Montage d'animations et programmation de visites de sites et éléments patrimoniaux liés à l'eau - Favoriser la sensibilisation, la ré-appropriation et la découverte du patrimoine lié à l'eau par les populations locales et de passage - Valoriser les initiatives existantes - Intégrer le Contrat de rivières dans la dynamique touristique et culturelle existante
--	--

Indicateur de réalisation :

- Indicateur de Moyens : Réalisation de l'opération
- Indicateur de Résultats : Nombre de sites répertorié et de personnes les ayant fréquenté

Indicateur de suivi :

- **Pression** : sans objet
- **Etat** : sans objet
- **Réponse** : sans objet

Détail des opérations

N°	Intitulé	Maître d'ouvrage	Période	Coût total €HT	Commentaires
Animation					
0	Organiser un concours photographique invitant la population à rechercher et visiter le patrimoine lié à l'eau du territoire, les résultats permettront d'inventorier ce patrimoine	Structure porteuse contrat de rivières : SIAC	2019/2020	Pm	en interne
Etudes					
A	Inventaire du patrimoine lié à l'eau (liens avec le Géopark Chablais et le Conseil Départemental)	Structure porteuse contrat de rivières : SIAC	2019/2020	pm	en interne et en lien avec le CD 74
Travaux					
1	Mettre en évidence le patrimoine lié à l'eau : en organisant des actions favorisant la sensibilisation au patrimoine lié à l'eau	Structure porteuse contrat de rivières : SIAC / intercommunalités	2020/2022	10 000	
TOTAL				10 000	

Financement de l'opération

N°	Intitulé	Coût total €HT	Plan de financement									
			AE RM&C		CD74				MO			
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant		
0	Organiser un concours photographique	pm		pm		pm						pm
A	Inventaire du patrimoine lié à l'eau	pm		pm		pm						pm
1	Mettre en évidence le patrimoine lié à l'eau	10 000		0	80%	8 000					20%	2 000
		10 000										

Localisation

Tout le bassin versant



VOLET C

ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION :
VALORISATION DES MILIEUX NATURELS

<i>Développement d'une signalétique propre au bassin versant et au contrat de rivières</i>	<i>Action CSV2-2</i>
Objectifs :	Priorité 2
CSV2 - Valorisation de l'identité du bassin versant et des patrimoines naturels : attractivité, perception, sensibilisation et préservation des milieux aquatiques	Enjeu : moyen
<ul style="list-style-type: none"> - Appropriation des spécificités et éléments identitaires du bassin versant par la population locale - Mise en valeur des richesses naturelles et culturelles du territoire - Communiquer sur l'identité du territoire du contrat de rivières 	Coût total : 10 000 €HT
Bassin versant / sous bassin versant : tout le bassin versant	Maitre d'ouvrage :
Masses d'eau concernées : toutes les masses d'eau du bassin versant	Structure porteuse contrat de rivières : SIAC
Commune(s) concernée(s) : toutes les communes du bassin versant	Année(s) : 2018 à 2022

Références SDAGE 2016-2021

Orientations fondamentales	OF4 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau <ul style="list-style-type: none"> - Disposition 4-03 : Promouvoir des périmètres de SAGE et contrats de milieu au plus proche du terrain - Disposition 4-06 : Assurer la coordination au niveau supra bassin versant - Disposition 4-10 : Associer les acteurs de l'eau à l'élaboration des projets d'aménagement du territoire 		
Problème à traiter	Créer une cohésion et promouvoir l'identité du bassin versant		
Programme de mesures	Mesure réglementaire	Mesure PdM -	Mesure locale X

Mesure locale : Communiquer et sensibiliser sur la préservation de la ressource et des milieux en valorisant l'identité du bassin versant

Nature de l'action

Contexte/problématique

En tant que structure porteuse du contrat de rivière, le SIAC doit fédérer les acteurs partenaires pour s'assurer de la mise en œuvre des actions, les coordonner, les suivre (en relation avec les maîtres d'ouvrage), réaliser les actions qui relèvent de sa compétence et animer la procédure pour maintenir la dynamique.

Le contrat de rivières porté par le SIAC regroupe une multitude d'acteurs. Dans ce contexte, il est important de définir une identité caractéristique du projet que chacun des acteurs puisse s'approprier et qui leur permette de se rassembler autour de cette démarche clairement identifiée.

Les actions mises en place dans le cadre du contrat de rivières, avec le concours des différents partenaires et acteurs engagés, doivent également pouvoir être identifiées.

La réussite d'un contrat de rivière est aussi fortement dépendante de son acceptation par la population locale. La communication auprès du grand public pour faire comprendre l'intérêt de la démarche, est importante. Elle doit permettre de réconcilier la population locale avec la rivière et son fonctionnement naturel. Cette acceptation passe par une identification du projet et une appropriation de la démarche par les différents acteurs reconnaissant l'utilité du contrat de rivières et l'identité du bassin versant. La population a besoin de se réapproprié également la ressource en eau, son utilité, sa rareté et les services rendus par les milieux aquatiques.

La définition d'une identité visuelle notamment à travers un logotype et une charte graphique apparaît indispensable à la mise en place de la démarche contractuelle afin de faciliter la communication et l'identification des actions du contrat de rivières sur le territoire des Dranses et de l'est lémanique.

Descriptif de l'action

Définition d'une identité visuelle pour le contrat de rivières porté par le SIAC :

Il s'agit de fournir tous les éléments de connaissance destinés à être communiqués par divers moyens, directs ou médiatiques dans une forme qui permette une identification au bassin versant et/ou au contrat de rivières.

L'identité visuelle est l'ensemble des signes graphiques (couleurs, formes, typographie) permettant l'identification immédiate d'un sujet. Elle est évidente pour une entreprise ou une institution mais tout aussi importante pour un projet comme le contrat de rivières.

Elle est diffusée au moyen de différents supports de communication (cartes de visites, journaux, site web...). Elle sert à se distinguer mais véhicule aussi l'image de la structure porteuse, son objet et ses valeurs. C'est un élément d'identification et de rassemblement important. Assurer sa cohérence entre les différents supports utilisés permet une plus forte identification et donc une plus grande notoriété. C'est aussi un gage de rigueur et de professionnalisme.

Mettre en place une identité visuelle pour le projet est également un très bon moyen de rendre les publications et les supports de communication attractifs, et ainsi d'en augmenter l'efficacité.

Création d'un logotype et d'une charte graphique propre au contrat de rivières porté par le SIAC :

La création de tout nouveau support de communication en faveur du contrat de rivières devra respecter une charte graphique bien précise. En effet, la communication technique et touristique passe par l'identification du territoire, de ses richesses et potentialités. Seule une charte graphique offrant les mêmes repères visuels et graphiques, quelque soit le type de support, peut permettre cette identification.

La conception d'un logotype faciliterait l'identification du patrimoine lié à l'eau du contrat de rivières. De plus, il pourrait figurer sur chaque équipement de mise en valeur touristique, sur les supports de communication ou sur les panneaux de chantier. A terme, cela matérialiserait visuellement les réalisations du contrat de rivières et cela permettrait de pouvoir communiquer sur celles-ci. Du fait, il s'agirait de décliner cette charte graphique pour toute conception de supports.

La conception de cette charte passe par une recherche identitaire graphique. La charte graphique sera orientée sur des critères définis : cible visée, message à véhiculer, ton à adopter, valeurs à transmettre, contraintes à respecter...

Cette opération devra aboutir aux éléments suivants : logotype, typographie, éléments graphiques, pictogramme des thématiques ... Ceux-ci seront prévus en fonction des supports potentiels : présentation power point, dossier de présentation, panneaux, ...utilisés lors des différents événements ou dans les éléments communiqués.

La charte graphique jouera un rôle important permettant la diffusion d'information et le transfert des connaissances tout en développant l'image du syndicat vis-à-vis du grand public, ainsi que la présentation des décideurs locaux, des financeurs, et des acteurs associés au projet.

L'utilisation de cette charte graphique devra permettre d'exprimer l'identité du bassin versant, du contrat de rivières et du SIAC à travers la création de différents supports de communication, tels que :

- une exposition itinérante constituée de panneaux thématiques sur les milieux aquatiques du bassin versant, le contrat de rivières, ses objectifs et ses réalisations.
- des fiches techniques diffusables pour expliquer synthétiquement et pédagogiquement les opérations du contrat de rivières.
- des supports de communication utilisés lors des journées techniques et visites de terrain organisées par le SIAC.
- des plaquettes « retour d'expérience » basées sur des projets exemplaires menés sur le bassin versant ou sur un autre bassin versant.
- des panneaux de chantier informant sur les travaux : Le syndicat prévoira la mise en place de panneaux explicatifs aux abords des chantiers. Ils viseront à informer la population locale des intérêts que représente l'opération mais aussi des informations techniques (maître d'ouvrage, date de début et de fin, ..).
- une plaquette de présentation du syndicat : Elle présentera, entre autre : le syndicat, son rôle, son action, ses équipes, le bassin versant en chiffre, les enjeux du territoire, l'organisation de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.
- des articles et éléments mis en forme destinés à être fournis aux collectivités, à la presse : note d'information, presse locale...
- une lettre d'information distribuée périodiquement offrant une vision globale des acteurs, de leurs rôles, de l'organisation et des actions mises en œuvre par le syndicat en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.
- le rapport annuel d'activités permettant de maintenir une communication à l'intention des élus tout au long du déroulement du contrat.
- le site internet qui remplit un grand nombre d'objectif : visibilité, notoriété, sensibilisation, information...
- des reportages photos, films, prises de vue aériennes (grâce à un drone) ou des web documentaires :
L'aspect visuel est important pour permettre aux acteurs de se projeter et gagner leur adhésion. Pour accompagner des explications pédagogiques, faire connaître les cours d'eau

de son bassin versant ou pour faire prendre conscience du patrimoine du territoire, ces outils sont indispensables. La vidéo favorise en effet beaucoup la compréhension des messages, elle permet également de construire une image valorisante et conforme du projet. Utilisée dans le cadre du contrat de rivière, le web-documentaire associant textes, vidéos, sons et photos, permettra de véhiculer un contenu institutionnel et pédagogique.

Au même titre que les autres supports visuels et pédagogiques, ces outils créés pourront être utilisés à diverses occasions : écoles, manifestations (journée de l'eau, journée du développement durable, ...) et diffusés sur le site internet du syndicat.

Ces outils de communication intégrant les éléments graphiques définis seront développés conjointement à travers le plan de communication (action CSV2-3 du volet C).

Aménager et mettre en place des panneaux de sensibilisation sur les sites liés aux milieux aquatiques fortement fréquentés :

L'utilisation de la charte graphique devra permettre d'exprimer l'identité du bassin versant et du contrat de rivières à travers la création d'équipements relatifs à certains milieux aquatiques aménagés du bassin versant. Ces équipements pourront concerner :

- la pose de panneaux et de table de lecture thématiques,
- l'installation de plaques de prescriptions en matière de sécurité ou de pratiques respectueuses de l'environnement,
- la création d'éléments permettant une approche des problématiques,
- l'installation de panneaux sur les cheminements ou de lecture du paysage en bord de cours d'eau ou de zones humides.

Ces indications et ces informations de sensibilisation pourront accompagner ou être intégrées aux panneaux existants ou en projets des collectivités du territoire. Ces équipements seront prévus en concertation avec les élus du territoire.

Mettre en place une signalisation de dénomination des cours d'eau propre au contrat de rivières par des panneaux au niveau des principaux ponts du bassin versant :

Cette opération consiste à mettre en place des moyens de communication pour informer le public sur la toponymie des cours d'eau et sur leur identification (ex : plaques sur les ponts avec le nom des cours d'eau respectant le logotype ou la charte graphique définie du bassin versant).

Conditions d'exécution

Travail préalable avec les acteurs locaux pour définir l'identité visuelle du bassin versant.

Intégrer la charte graphique du contrat de rivières dans le cadre visuel déterminé par le SIAC (à partir de la charte graphique globale du syndicat)

Objectifs / indicateurs

<p>Objectifs visés / Gains escomptés</p>	<p>Création d'une charte graphique et logotype pour communiquer sur les milieux aquatiques du bassin versant et les actions du contrat de rivières.</p> <p>Mettre en commun un langage, une culture, un ensemble de valeurs communes et rendre identifiable le projet, ses actions, son bassin versant et ses milieux aquatiques.</p> <p>Faire prendre conscience de l'intérêt d'agir à l'échelle d'un bassin versant et développer le sentiment d'appartenance.</p> <p>Informier sur les missions du syndicat, la visibilité et l'utilité de ces actions / clarifier son rôle et l'étendue de ses compétences : identification et reconnaissance du syndicat dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.</p> <p>Faciliter l'identification du contrat de rivières sur le bassin versant des Dranses et de l'est lémanique en informant la population locale et touristique des aménagements réalisés dans le cadre du contrat de rivières.</p> <p>Valoriser le patrimoine naturel du bassin versant.</p>
---	---

Indicateur de réalisation :

- Nombre de réunions de concertation pour échanger sur l'identité visuelle du bassin versant et de son contrat de rivières
- Réalisation d'une charte graphique et d'un logotype
- Nombre d'éléments ou d'outils de communication conçus propre au contrat de rivières
- Nombre d'équipements réalisés permettant d'informer et de sensibiliser les publics sur les thématiques du contrat de rivières ou sur les milieux aquatiques

Indicateur de suivi :

- Pression : sans objet
- Etat : sans objet
- Réponse : acceptation et reconnaissance des actions du contrat de rivières portées par le SIAC

Détail des opérations

N°	Intitulé	Maître d'ouvrage	Période	Coût total €HT	Commentaires
Etudes				10 000	
A	Création d'une charte graphique et logo type pour communiquer sur les milieux aquatiques du bassin versant et les actions du contrat de rivières	Structure porteuse contrat de rivières : SIAC	2018/2019	10 000	A partir de la définition d'une identité visuelle du bassin versant en cohérence avec le graphisme du SIAC
Travaux					
1	Aménager et mettre en place des panneaux de sensibilisation sur les sites liés aux milieux aquatiques fortement fréquentés	Structure porteuse contrat de rivières : SIAC / intercommunalités	2019/2020	AD	
2	Mettre en place une signalisation de dénomination des cours d'eau propre au contrat de rivières par des panneaux au niveau des principaux ponts du bassin versant	Structure porteuse contrat de rivières : SIAC	2020/2022	AD	
TOTAL				10 000	

Financement de l'opération

N°	Intitulé	Coût total €HT	Plan de financement									
			AE RM&C		CD74				MO			
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant		
A	Création d'une charte graphique et logo type pour communiquer sur les milieux aquatiques du bassin versant et les actions du contrat de rivières	10 000			60%	6 000					40%	4 000
1	Aménager et mettre en place des panneaux de sensibilisation sur les sites liés aux milieux aquatiques fortement fréquentés	AD				AD						AD
2	Mettre en place une signalisation de dénomination des cours d'eau propre au contrat de rivières par des panneaux au niveau des principaux ponts du bassin versant	AD				AD						AD
		10 000										

Localisation

Tout le bassin versant



VOLET C

ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION :
VALORISATION DES MILIEUX NATURELS

<i>Créer un plan de communication ciblé et pluriannuel</i>	Action CSV2-3
Objectifs :	Priorité 1
CSV2 - Valorisation de l'identité du bassin versant et des patrimoines naturels : attractivité, perception, sensibilisation et préservation des milieux aquatiques	Enjeu : fort
<ul style="list-style-type: none"> - Actions de sensibilisation aux caractéristiques des milieux aquatiques auprès d'un public local (élus, techniciens des collectivités locales, habitants) - Actions de communication sur les objectifs et les réalisations du contrat de rivières 	Coût total : AD €HT
Bassin versant / sous bassin versant : tout le bassin versant	Maître d'ouvrage : Structure porteuse contrat de rivières : SIAC
Masses d'eau concernées : toutes les masses d'eau du bassin versant	
Commune(s) concernée(s) : toutes les communes du bassin versant	Année(s) : 2017 à 2022

Références SDAGE 2016-2021

Orientations fondamentales	OF4 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau <ul style="list-style-type: none"> - Disposition 4-03 : Promouvoir des périmètres de SAGE et contrats de milieu au plus proche du terrain - Disposition 4-06 : Assurer la coordination au niveau supra bassin versant - Disposition 4-10 : Associer les acteurs de l'eau à l'élaboration des projets d'aménagement du territoire 		
Problème à traiter	Encourager la participation de la population et des acteurs en les tenant informés et en les sensibilisant		
Programme de mesures	Mesure réglementaire	Mesure PdM -	Mesure locale X

Mesure locale : Communiquer et sensibiliser sur la préservation de la ressource et des milieux en valorisant l'identité du bassin versant

Nature de l'action

Contexte/problématique

Pour fédérer l'ensemble des acteurs (élus, professionnels, bénévoles, usagers, populations, ...) concernés par la mise en place du contrat de rivières, il apparaît opportun de développer un plan de communication global, outil privilégié d'animation de territoire et de médiatisation des initiatives locales.

A travers la mise en place d'un plan de communication, il est nécessaire de travailler sur le long terme, en dépassant le caractère ponctuel des événements, en structurant l'identité du territoire et organisant une communication cohérente et fidèle des initiatives et réalisations du contrat de rivières.

Les enjeux de cette action sont :

- Informer la population locale et touristique aux objectifs du contrat de rivières et aux thématiques de préservation des milieux aquatiques ou humides et de la ressource en eau ;
- inviter le public à découvrir le patrimoine " Eau et milieux naturels " du territoire des Dranses et de l'est lémanique et contribuer à la mise en réseau de l'offre culturelle et touristique nouvelle ;
- Porter des réflexions globales sur des thématiques intéressant le bassin versant ;
- Apporter des informations et sensibiliser les élus et les acteurs du territoire sur des problématiques de gestion de l'eau ou des milieux aquatiques en liens avec l'urbanisme, l'aménagement et le développement du territoire ;
- Organiser la découverte et la mise en lumière des réalisations du contrat de rivières ;
- Manifester l'identité du territoire des Dranses et de l'est lémanique à travers l'animation et la promotion de ses richesses patrimoniales.

Descriptif de l'action

1/ Prévoir les outils et les campagnes d'information et de sensibilisation (élus, grand public, professionnels, industriels, agriculteurs...) à travers la définition d'un plan de communication pluriannuel

L'action consiste à mettre en place des outils et des campagnes de sensibilisation et de communication à destination des « publics » afin de les sensibiliser aux enjeux et problématiques liés aux diverses thématiques suivantes :

- la qualité et le fonctionnement naturel des cours d'eau (lien avec les volets A et B1),
- la préservation de la biodiversité et des milieux humides (en lien avec le volet B1) ;
- la culture du risque inondations, notamment dans le cadre de la prévention des inondations (en lien avec le volet B2);
- l'aménagement et le développement du territoire, considérant le lien intrinsèque entre ces thématiques et les différents documents d'urbanisme (PLU, PLUI, Scot...);
- la préservation de la ressource en eau, la gestion quantitative (eau potable, eaux pluviales) et les économies d'eau en fonction des différents usagers (en lien avec le volet B3) ;
- le patrimoine et les usages récréatifs dans les milieux naturels (lien avec le volet C), thématiques abordées également à travers le Geopark Chablais.

Quatre thématiques ont été préalablement identifiées lors de l'élaboration du contrat de rivières. Les opérations de communication sur celles-ci sont à développer prioritairement. Elles sont regroupées sur la fiche action de communication à mettre en œuvre du volet C : action CSV2-4. La description de ces opérations prioritaires est précisée plus spécifiquement à travers les fiches actions suivantes :

- action A3.3-1 / volet A : Sensibilisation du personnel des collectivités sur l'utilisation des pesticides (charte 0 pesticide) et des particuliers sur l'amélioration des pratiques de jardinage ;
- action B1-9 / volet B1 : Lutte contre les espèces végétales invasives : Communiquer et informer ;
- action A3.2-2 / volet A : Communication à la pollution liée aux eaux pluviales ;
- action B3.4-1 / volet B3 : Gestion quantitative pour la mise en place de dispositifs de gestion des eaux pluviales ;
- action B3.6-1 / volet B3 : Mise en place d'outils de communication pour la réduction des consommations d'eau potable chez l'habitant.

Outre ces actions pré identifiées, la définition d'un plan de communication pluriannuel sur toute la durée du contrat de rivières pourra porter également sur les thématiques suivantes :

- Zones humides ;
- Fonctionnalités des milieux aquatiques (espaces de bon fonctionnement, ...) ;
- Espèces invasives animales : écrevisse américaine ... ;
- Espèces piscicoles patrimoniales et emblématiques présentes sur le bassin versant. Le milieu est notamment favorable à la truite de souche méditerranéenne autochtone (*Salmo Trutta Fario*) et au Chabot.

Les publics concernés sont les suivants :

- grand public et population touristique,
- élus,
- acteurs sociaux-professionnels : agriculteurs et éleveurs, professionnels du tourisme, associations, ...
- scolaires (cf. fiche action CSV2-6).

Des documents d'information (guide de bonnes pratiques, plaquettes, journaux, site internet,...) seront édités pour servir de support aux actions de sensibilisation et seront adaptés au public cible. Une mutualisation de ces documents sera recherchée au niveau du bassin versant.

L'action se décline selon les opérations suivantes :

Opération : information et sensibilisation du grand public et populations touristiques

Des campagnes de sensibilisation seront organisées chaque année. Les thématiques des campagnes seront adaptées au public cible. L'ensemble des thématiques liées à l'eau et à la biodiversité pourront être abordées en fonction des nécessités.

Ces opérations pourront s'effectuer sous forme de :

- journées de l'eau, des zones humides, ... ;
- journées du patrimoine lié à l'eau ;
- journées thématiques : journées de nettoyage des rivières ;
- emprunt à des partenaires et exposition de panneaux tels que ceux de la CIPEL sur la protection des eaux du Léman et son bassin versant, d'ASTERS sur les zones humides ;
- conférences à effectuer en collaboration avec le pôle Geopark Chablais de la structure porteuse (ex : changement climatique, interactions homme/milieu, aménagements/milieus naturels, techniques végétales et génie écologique adapté en zone de montagne et cours d'eau à régime torrentiel, ...) ;
- organisation d'animations et de manifestations locales liées à l'eau ou aux patrimoines naturels aquatiques ;
- Développer les liens avec les rendez-vous du Geopark Chablais, les géosites, les randonnées thématiques, les espaces naturels sensibles (ENS), les sites Natura 2000, ... ;
- ...

Opération : information et sensibilisation des élus

L'opération consiste à éditer et diffuser un guide à destination des élus décideurs portant sur les enjeux liés à l'eau et l'aménagement du territoire et les préconisations et règles relatives à la politique de l'eau.

Ce guide pourra se concentrer en particuliers sur les thématiques de la gestion quantitative de la ressource en eau, des espaces de bon fonctionnement, des zones humides, de la gestion des eaux pluviales et des risques,...

Il pourra notamment insister sur le rôle important du développement de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire sur l'eau et les milieux aquatiques, et en particuliers présenter les recommandations et prescriptions des documents cadre de la politique de l'eau (SDAGE, DCE, PGRI...) à intégrer dans les documents d'urbanisme.

Il conviendra de prévoir également des outils de sensibilisation des élus aux autres thématiques de la politique de l'eau (inondations, qualité des eaux, biodiversité, espaces de mobilité...) et de rechercher les possibilités de mutualisation de cet outil à une échelle de bassin versant ou dans le cadre d'autres procédures (Natura 2000, ENS, Geopark Chablais, Programme Leader bois, ...)

Opération : information et sensibilisation des usagers et des acteurs sociaux-professionnels (entreprises, associations,...)

L'action consiste à sensibiliser les riverains et les professionnels (offices du tourisme, hébergeurs, campings, prestataires de sports de nature, ...) en particuliers à la préservation de la ressource en eau, à l'entretien des cours d'eau ainsi qu'à la conciliation des usages récréatifs avec la préservation des milieux naturels.

Par exemples, ces opérations pourront porter sur :

- l'édition d'une brochure d'information, à destination des habitants, visant à expliquer l'entretien des cours d'eau (« droits et devoirs des riverains ») à adapter au bassin versant à partir de la documentation réalisée par la DDT 74 ;
- l'édition d'un document destiné aux usagers des milieux aquatiques du bassin versant permettant de sensibiliser ces derniers à des pratiques récréatives ou sportives respectueuses du milieu naturel (en lien avec l'action CSV1-2) ;

Opération : Industriels et agriculteurs

Des campagnes de sensibilisation spécifiques aux industriels et à la profession agricole pourront être organisées en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'industrie et la Chambre d'Agriculture, en accompagnement des actions d'animation entreprises auprès de ces acteurs.

Toutes les thématiques en lien avec les entreprises et l'agriculture (ressource en eau, biodiversité, mobilité des cours d'eau, pesticides, intrants agricoles...) pourront être abordées en fonction des besoins.

- Activités agricoles : en liens avec l'action A2.1 / volet A
- Activités industrielles : en liens avec l'action A3.1-1 / volet A

2/ Opérations et outils de communication sur la mise en œuvre des actions du programme du contrat de rivières (plaquettes, lettre d'information, diaporama, film, site internet, exposition, journée d'échanges, visites de terrain,...)

De la même façon que les actions précédemment citées, la communication, la mise en réseau et l'animation des sites restaurés et des patrimoines valorisés, doivent pouvoir s'appuyer sur un plan de communication global à l'échelle du contrat de rivières. Engager des actions de communication en parallèle des actions de restauration ou de valorisation des milieux aquatiques semble en effet indispensable pour :

- sensibiliser les acteurs locaux et les habitants sur la démarche et les objectifs du contrat de rivières ainsi que sur les actions de gestion, de restauration, d'entretien et de préservation de l'eau et des cours d'eau ;
- informer le public sur les espaces naturels à préserver ou à renaturer (explications du projet ou des travaux en cours) et patrimoines aménagés et mis en valeur ;
- informer le public sur les sites restaurés et/ou sur les opérations en cours.

La structuration du plan de communication pourra comprendre par exemples :

- la réalisation de films faisant découvrir et expliquant les réalisations du contrat de rivières (avec drones pour visualiser les situations avant travaux, en cours de réalisation et en fin de réalisation...)
- la réalisation de panneaux d'exposition du contrat de rivières présentant les objectifs et les réalisations du contrat de rivières ;

- l'exposition temporaires sur des thématiques en liens avec les actions du contrat de rivières (ex : restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques, protection de la biodiversité du bassin versant, préservation de la qualité des eaux et de la ressource, ...)
- l'organisation de visites de terrain sur les sites faisant l'objet d'actions du contrat de rivières ;
- les journées d'échanges et stages pratiques pour les agents des collectivités du bassin versant sur des techniques d'intervention propres aux cours d'eau ;
- une lettre d'information et la mise à jour régulière du site Internet ;

L'action d'information des actions du Contrat de Rivières sera portée par la structure d'animation du contrat de rivières (SIAC) en collaboration avec les structures partenaires.

Conditions d'exécution

Développer des échanges préalables avec les partenaires du contrat de rivières et les acteurs du territoire afin de ne pas recréer ce qui existe déjà mais d'utiliser les ressources de chacun à adapter au bassin versant des Dranses et de l'est lémanique pour répondre aux besoins de communication et de sensibilisation.

Partenaires techniques identifiés : SIAC dont pôles Scot et Geopark Chablais, collectivités locales, Conseil départemental de la Haute-Savoie, Agence de l'Eau RMC, DDT 74, ASTERS, CIPEL, FRAPNA, APIEME (impluvium des eaux d'Evian), associations « nature » et fédérations d'utilisateurs (pêche, activités en eau vive, ...), Offices de tourisme /SI locaux, associations culturelles et de patrimoine locales, EDF, SAEME, exploitants de stations de sports d'hiver...

Réseaux : « Eau en montagne », « Empreintes », « Association Rivières Rhône-Alpes », etc.

Objectifs / indicateurs

<p>Objectifs visés / Gains escomptés</p>	<p>Il paraît opportun d'organiser l'animation culturelle, pédagogique et touristique du contrat de rivières, en associant l'ensemble des acteurs à travers des opérations d'information et de sensibilisation prévues par un plan pluriannuel de communication global et ciblé sur des thématiques ou des réalisations du contrat de rivières.</p> <p>La communication sur les objectifs et les opérations du contrat de rivières permet de faire comprendre l'intérêt des interventions et leurs bénéfices tout en étant transparent sur l'utilité des dépenses engagées.</p> <p>Les médias et événements de communication fédérateurs contribuent à l'affirmation de l'identité du territoire.</p> <p>Le plan de communication du contrat de rivières peut encourager la gestion collective des cours d'eau et les initiatives associatives locales en faveur du patrimoine " Eau et Rivières ".</p>
---	--

Indicateur de réalisation :

- Réalisation et taux de diffusion des outils de sensibilisation
- Diffusion du guide aux élus

Indicateur de suivi :

- Pression :
- Etat :
- Réponse :

Détail des opérations

N°	Intitulé	Maitre d'ouvrage	Période	Coût total €HT	Commentaires
Animation					
1	Prévoir les outils et les campagnes d'information (élus, grand public, professionnels, industriels, agriculteurs...)	Structure porteuse contrat de rivières : SIAC	2017/2018	pm	En interne
Outils de communication					
2	Opérations et outils de communication sur la mise en œuvre des actions du programme du contrat de rivières (plaquettes, lettre d'information, diaporama, film, site internet, exposition, journée d'échanges, visites de terrain,...)	Structure porteuse contrat de rivières : SIAC	2018/2022	AD	
TOTAL				AD	

Financement de l'opération

N°	Intitulé	Coût total €HT	Plan de financement									
			AE RM&C		CD74				MO			
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant		
1	Prévoir les outils et les campagnes d'information (élus, grand public, professionnels, industriels, agriculteurs...)	pm		pm		pm						pm
2	Opérations et outils de communication sur la mise en œuvre des actions du programme du contrat de rivières (plaquettes, lettre d'information, diaporama, film, site internet, exposition, journée d'échanges, visites de terrain,...)	AD		AD		AD						AD
		AD										

Localisation

Tout le bassin versant



VOLET C	ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION : VALORISATION DES MILIEUX NATURELS
----------------	--

<i>Organisation de réunions, de formations, d'événements d'information et de sensibilisation sur l'eau et les milieux aquatiques (thématiques prioritaires préidentifiées)</i>	Action CSV2-4
Objectifs :	Priorité 1
CSV2 - Valorisation de l'identité du bassin versant et des patrimoines naturels : attractivité, perception, sensibilisation et préservation des milieux aquatiques	Enjeu : fort
QE3 - Réduire les pollutions par les micropolluants MA4 - Améliorer la connaissance et le suivi du patrimoine nature RE3 - Adapter la gestion des eaux pluviales en fonction du milieu naturel récepteur RE4 - Préservation de la ressource en sensibilisant les usagers à une consommation optimisée et aux économies d'eau	Coût total : 121 000 €HT
Bassin versant / sous bassin versant : tout le bassin versant	Maître d'ouvrage :
Masses d'eau concernées : toutes les masses d'eau du bassin versant	Structure porteuse contrat de rivières : SIAC / structures compétentes en gestion AEP et Eaux pluviales
Commune(s) concernée(s) : toutes les communes du bassin versant	Année(s) : 2017 à 2022

Références SDAGE 2016-2021

Orientations fondamentales	<p>OF 2 : concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposition 2-03 : Contribuer à la mise en œuvre du principe de non-dégradation via les SAGE et contrats de milieu
----------------------------	--

	<p>OF4 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposition 4-06 : Assurer la coordination au niveau supra bassin versant - Disposition 4-10 : Associer les acteurs de l'eau à l'élaboration des projets d'aménagement du territoire <p>OF5A : poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposition 5A-03 : Réduire la pollution par temps de pluie en zone urbaine - Disposition 5A-04 : Eviter, réduire et compenser l'impact des nouvelles surfaces imperméabilisées <p>OF5D : lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposition 5D-02 : Favoriser l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement en mobilisant les acteurs et outils financiers - Disposition 5D-04 : Engager des actions en zones non agricoles <p>OF6C : intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposition 6C03 : Favoriser les interventions préventives pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes <p>OF 7 : atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposition 7-02 : Démultiplier les économies d'eau 		
Problème à traiter	<i>Echanger sur les problématiques du bassin versant et organiser des formations</i>		
Programme de mesures	Mesure réglementaire	Mesure PdM -	Mesure locale X

Mesure locale : Communiquer et sensibiliser sur la préservation de la ressource et des milieux en valorisant l'identité du bassin versant

Nature de l'action

Contexte/problématique

La sensibilisation des publics aux problématiques d'économies d'eau, de qualité des eaux, de préservation de la biodiversité, et d'infiltration ou de rétention des eaux pluviales constitue un point important pour la réussite des actions portées par les acteurs de l'eau et l'appropriation des enjeux du bassin versant des Dranses et de l'est lémanique par les populations.

L'enjeu de cette action est d'apporter des informations et sensibiliser les élus, les techniciens et les acteurs du territoire sur des problématiques spécifiques préalablement identifiées de gestion de l'eau ou des milieux aquatiques (inscrites au plan de communication ciblé et pluriannuel du contrat de rivières des Dranses et de l'est lémanique : action CSV2-3 / volet C).

Descriptif de l'action

Quatre thématiques ont été préalablement identifiées lors de l'élaboration du contrat de rivières. Les opérations de communication sont à développer prioritairement concernant :

- les alternatives à l'utilisation des pesticides et l'interdiction de leurs usages notamment du fait de leurs conséquences sur l'écosystème et la vie aquatique ;
- la prolifération des espèces végétales invasives et les techniques d'éradication ou de lutte contre celles-ci ;
- la gestion des eaux pluviales et les techniques de rétention des eaux, d'infiltration, de diminution de l'imperméabilisation ou de désimperméabilisation ;
- la préservation de la ressource et les possibilités d'économies d'eau à développer sur le bassin versant.

Ces thèmes de communication sont regroupés sur cette fiche action du volet C. La description de ces opérations prioritaires est précisée plus spécifiquement à travers les fiches actions suivantes (cf. détails des opérations) :

- action A3.3-1 / volet A : Sensibilisation du personnel des collectivités sur l'utilisation des pesticides (charte 0 pesticide) et des particuliers sur l'amélioration des pratiques de jardinage ;
 - action B1-9 / volet B1 : Lutte contre les espèces végétales invasives : Communiquer et informer ;
 - action A3.2-2 / volet A : Communication à la pollution liée aux eaux pluviales ;
 - action B3.4-1 / volet B3 : Gestion quantitative pour la mise en place de dispositif de gestion des eaux pluviales ;
 - action B3.6-1 / volet B3 : Mise en place d'outils de communication pour la réduction des consommations d'eau potable chez l'habitant.
- concernant l'action A3.3-1 / volet A : « Sensibilisation du personnel des collectivités sur l'utilisation des pesticides (charte 0 pesticide : cf. animateur FRAPNA) et des particuliers sur l'amélioration des pratiques de jardinage », les opérations prévues dans la fiche action portent sur :
 - la formation des agents des collectivités
 - l'organisation de journées de sensibilisation
 - Rédaction de la brochure informative.

S'agissant du personnel des Collectivités, affecté aux services espaces verts et entretien de voirie, il est retenu le principe de leur dispenser, par un organisme compétent, une formation technique et de sensibilisation, à même de permettre la mise en œuvre de techniques dispensant de l'utilisation de pesticides.

Pour les particuliers, il s'agit de mettre en place des campagnes d'information sur les bonnes pratiques de jardinage pour les usagers de jardins, et de réaliser des aménagements permettant de limiter les dépôts de déchets verts dans le lit mineur des cours d'eau du bassin versant.

- Concernant l'action B1-9 / volet B1 : « Lutte contre les espèces végétales invasives : Communiquer et informer », les opérations prévues dans la fiche action portent sur :
 - L'édition de plaquettes d'information
 - La formation technique des agents des collectivités
 - La vulgarisation auprès des écoles et du grand public (exposition temporaire).

Cette action vise à sensibiliser principalement les communes et leurs services techniques, ainsi que les élus et la population locale. Elles permettront d'informer sur les espèces, leur répartition dans le bassin versant, leur dynamique de colonisation, les menaces qui y sont liées et les gestes simples à mettre en œuvre pour limiter leur dispersion.

- Concernant l'action A3.2-2 / volet A : « Communication à la pollution liée aux eaux pluviales » et l'action B3.4-1 / volet B3 : « Gestion quantitative pour la mise en place de dispositif de gestion des eaux pluviales », les opérations prévues dans les fiches actions portent sur :
 - La réalisation d'outils de communication (plaquette de sensibilisation)
 - La formation destinée aux collectivités
 - La communication sur des travaux emblématiques réalisés (réunions de présentation, visites de terrain).

L'action vise à sensibiliser les collectivités du bassin versant des Dranses et des tributaires de l'Est lémanique aux problématique d'altération de la qualité des milieux récepteur par les eaux pluviales et la gestion quantitative de celles-ci.

- Concernant l'action B3.6-1 / volet B3 : « Mise en place d'outils de communication pour la réduction des consommations d'eau potable chez l'habitant », les opérations prévues dans la fiche action portent sur :
 - La réalisation d'outils de communication (plaquette de sensibilisation)
 - L'organisation de réunions d'information et d'échanges (élus, techniciens, usagers et grand public)

L'action consiste à communiquer auprès du grand public. Des économies d'eau sont réalisables à la fois par un changement de comportement et par l'installation de petit matériel au niveau de la robinetterie. Les changements de pratiques telles que la récupération d'eau de pluie permet aussi aux usagers de faire des économies et de préserver la ressource en eau.

En parallèle, l'incitation des collectivités pour l'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable pour limiter les fuites est également essentielle (cf. action B3.5-1 : réalisation de schéma directeur d'eau potable).

Conditions d'exécution

Se reporter aux fiches d'actions précitées pour leur exécution immédiate.

Les documents à diffuser au niveau du bassin versant seront réalisés et adaptés à partir de la documentation existante auprès de différents acteurs en fonction des thématiques (Agence de l'eau, Conseil départemental 74, FRAPNA, ASTRERS, CIPEL, ...)

De même pour les expositions temporaires ou les documents de présentations lors de réunions ou de journées d'échange, les réalisations existantes pourront être emprunter auprès des acteurs précités.

Objectifs / indicateurs

Objectifs visés / Gains escomptés	<p>Le but de ces actions sont de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduire les apports aux milieux récepteurs de substances dangereuses (pesticides) et de déchets verts afin d'améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines. - sensibiliser la population sur les bonnes pratiques à adopter et limiter l'apparition de nouveaux foyers d'espèces invasives végétales. - inciter les collectivités à prendre en considération la pollution potentielle d'origine pluviale et se doter d'outils de gestion des eaux pluviales ainsi que de méthodes ou d'équipements adaptés. - promouvoir l'infiltration et la rétention des eaux pluviales ainsi que la désimperméabilisation notamment à travers les documents d'aménagement et d'urbanisme. - mettre en place des outils de communication afin de sensibiliser la population à limiter les volumes d'eau consommés (éviter gaspillage et diminution des coûts) et donc diminuer le prélèvement sur la ressource (captages AEP moins sollicités, permettant ainsi une restitution au milieu).
--	---

Indicateur de réalisation :

Cf. détails sur les fiches actions respectives.

Détail des opérations

N°	Intitulé	Maître d'ouvrage	Période	Coût total €HT	Commentaires
	Animation / sensibilisation / formation / outils de communication			121 000	
1	Sensibilisation du personnel des collectivités sur l'utilisation des pesticides (charte 0 pesticide) et des particuliers sur l'amélioration des pratiques de jardinage	Structure porteuse du contrat de rivières : SIAC	2017/2019	18 000	Cf. Volet A / A3.3-1
2	Lutte contre les espèces végétales invasives Communiquer et informer	Structure porteuse du contrat de rivières : SIAC	2017/2022	8 000	Cf. Volet B1 / B1-9
3	Communication à la pollution liée aux eaux pluviales et à la gestion quantitative pour la mise en place de dispositif de gestion des eaux pluviales	structure ayant la compétence eaux pluviales	2018/2022	65 000	Cf. Volet A / A3.2-2 et Volet B3/ B3.4-1
4	Mise en place d'outils de communication pour la réduction des consommations d'eau potable chez l'habitant	structure ayant la compétence eau potable	2018/2022	30 000	Cf. Volet B3 / B3.6-1
	TOTAL			121 000	

Financement de l'opération

N°	Intitulé	Coût total €HT	Plan de financement									
			AE RM&C		CD74				MO			
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant		
1	Sensibilisation du personnel des collectivités sur l'utilisation des pesticides (charte 0 pesticide) et des particuliers sur l'amélioration des pratiques de jardinage	18 000	40 %	7 200	40 %	7 200					20 %	3 600
2	Lutte contre les espèces végétales invasives Communiquer et informer	8 000	0 %	0	80 %	6 400					20 %	1 600
3	Communication à la pollution liée aux eaux pluviales et à la gestion quantitative pour la mise en place de dispositif de gestion des eaux pluviales	65 000		AD	80 %	52 000					20 %	13 000
4	Mise en place d'outils de communication pour la réduction des consommations d'eau potable chez l'habitant	30 000		AD	80 %	24 000					20 %	6 000
		121 000										

Localisation

Tout le bassin versant



VOLET C

ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION :
VALORISATION DES MILIEUX NATURELS

<i>Etudier la mise en place d'une labellisation de type « rivières sauvages » ou « rivières en bon état » des cours d'eau du bassin versant</i>	Action CSV2-5
Objectifs : CSV2 - Valoriser l'identité du bassin versant	Priorité 2
Valorisation de l'identité du bassin versant et des patrimoines naturels : attractivité, perception, sensibilisation et préservation des milieux aquatiques : - Ré-appropriation des spécificités et éléments identitaires de son territoire par la population locale - Conservation des richesses naturelles du territoire	Enjeu : important
Bassin versant / sous bassin versant :	Coût total : Pm
Masses d'eau concernées :	Maître d'ouvrage : Structure porteuse contrat de rivières : SIAC
Commune(s) concernée(s) :	Année(s) : 2021 à 2022

Références SDAGE 2016-2021

Orientations fondamentales	OF4 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau - Disposition 4-03 : Promouvoir des périmètres de SAGE et contrats de milieu au plus proche du terrain - Disposition 4-06 : Assurer la coordination au niveau supra bassin versant - Disposition 4-08 : Encourager la reconnaissance des syndicats de bassin versant comme EPAGE ou EPTB		
Problème à traiter	Conforter l'identité du bassin versant et la gouvernance locale		
Programme de mesures	Mesure réglementaire	Mesure PdM -	Mesure locale X

Mesure locale : Communiquer et sensibiliser sur la préservation de la ressource et des milieux en valorisant l'identité du bassin versant

Nature de l'action

Contexte/problématique

En tant que structure porteuse du Contrat de rivières, le SIAC doit fédérer les acteurs partenaires pour s'assurer de la mise en œuvre des actions, les coordonner, les suivre (en relation avec les maîtres d'ouvrage), réaliser les actions qui relèvent de sa compétence et animer la procédure pour maintenir la dynamique.

Compte-tenu

De nombreux acteurs s'impliquent au quotidien dans la gestion ou la préservation des cours d'eau du bassin versant des Dranses et de l'Est Lémanique. La signature d'un contrat de rivières sur ce bassin est le fruit d'un long travail avec l'ensemble de ces acteurs, travail qui a débuté en 2010.

La mise en place d'une labellisation de type « rivières sauvages » ou « rivières en bon état » serait une reconnaissance pour l'implication forte de ces acteurs et un gage de réussite venant concrétiser un travail rigoureux.

Descriptif de l'action

Le contrat de Rivière est un projet fédérateur qui se doit d'être connu et compris de tous. A ce titre il semble important d'officialiser la labellisation afin d'assurer l'écho futur des actions et des publications à venir.

L'évènement de labellisation est l'occasion de convier les principaux acteurs et de les impliquer dans cette démarche.

Cette action vise à installer une présence à l'esprit et préparer les publics à recevoir une information plus officialisée sur la thématique de l'eau et des milieux aquatiques. Un évènement a aussi pour objectif de créer des retombées de presse et des occasions de communication. Ainsi, les communes du bassin pourront utiliser l'évènement pour communiquer via leurs propres outils (journaux, site internet...) et faire preuve de leur engagement auprès de leurs administrés.

A la fin de ce premier contrat de rivière, le SIAC pourrait en fonction de l'ensemble des actions et progrès réalisés se porter candidat au label « rivière en bon état » et/ou « rivières sauvages ».

D'autres labellisations pourront en cours de contrat être étudiées.

Le label « rivière en bon état »



Ce label a été lancé en 2014 par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse en partenariat avec les conseils départementaux et ce afin de rendre visibles les progrès obtenus dans la reconquête de la qualité des eaux des bassins Rhône-Méditerranée et Corse.

Ce label s'appuie sur un travail rigoureux de suivi des rivières introduit par la directive cadre sur l'eau de 2000 et dont l'agence de l'eau a la responsabilité. Pour être labellisée, une rivière doit être en bon état écologique stable, c'est-à-dire depuis au moins 3 ans.

Ce label peut être sollicité par les responsables de la gestion des rivières, en général organisés en syndicats de rivières créés par les collectivités locales. Il est accessible à toute rivière où les acteurs locaux se mobilisent pour faire reculer les pollutions, pour rendre à la rivière l'eau qui est nécessaire à la vie aquatique, pour sortir des pénuries qui frappent encore 40% d'entre elles ou encore pour renaturer ses berges (boisements, suppression de seuils, reconnections avec la nappe, ouverture aux expansions en cas de crue...).

La moitié des rivières des bassins Rhône-Méditerranée et Corse atteint aujourd'hui ce bon état mais toutes n'arrivent pas à le stabiliser. Aussi des efforts s'imposent encore sur le long terme, efforts qui peuvent-être désormais récompensés par ce label.

Cette labellisation est une démarche volontaire. Aussi, pour se le voir attribuer, le SIAC doit en faire la demande auprès du directeur général de l'agence de l'eau. Une copie de la demande doit être adressée au conseil Départemental.

La demande doit contenir un dossier technique justifiant du respect des critères d'attribution.

Sont éligibles les rivières ou tronçons de rivières qui présentent un bon ou très bon état écologique, au sens de la directive cadre sur l'eau, mesuré sur trois années consécutives. Les mesures peuvent provenir du programme de surveillance réglementaire piloté par l'agence de l'eau RMC ou de programmes de suivi mis en oeuvre par les acteurs locaux, en particulier les gestionnaires de rivières et les collectivités.

Les rivières ou tronçons de rivières éligibles font l'objet d'une expertise complémentaire de l'agence de l'eau RMC sur l'équilibre quantitatif de la ressource en eau de la rivière et sur les pressions hydromorphologiques. L'agence apprécie aussi l'organisation mise en place par les acteurs locaux pour reconquérir le bon état. En effet, une gouvernance claire et efficace est indispensable pour garantir le maintien du bon état d'une rivière.

Ce label est attribué pour une durée de 3 ans.

Le label « site rivières sauvages »

Créé par le (Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages) et European River Network (ERN), le label Site Rivières Sauvages est délivré par AFNOR Certification au terme d'un audit. Ce label qualifie un territoire – une rivière ; il est obtenu sur la base des caractéristiques techniques de la rivière et du programme d'actions proposé par le porteur de projet.

Le Label « site rivières sauvages » a comme principal objectif d'être un outil au service des gestionnaires des milieux aquatiques d'eau courante pour améliorer la protection et la conservation des rivières qui présentent un bon fonctionnement écologique.



Il intègre les notions suivantes :

- Qualité de l'état de préservation de l'écosystème ;
- Reconnaissance et récompense des acteurs sur les territoires pour la gestion exemplaire de la rivière.
- Protection renforcée, au-delà des objectifs réglementaires issus de la DCE, (Atteinte du « bon état », Classements...etc)
- Volonté collective, partagée dans l'action de préservation (gouvernance).
- Valeur économique forte de la rivière (services écosystémiques, attrait du territoire)
- Valorisation du territoire au sein d'un réseau

Il doit donc servir à développer à la fois une marque de reconnaissance auprès du public (qualité environnementale), une distinction pour les gestionnaires et une valorisation collective d'un territoire d'exception.

C'est un label français, qui est en cours de traduction et d'extension au niveau européen.

La durée de validité du label varie en fonction de celle du programme d'actions (de 3 à 5 ans).

Conditions d'exécution

Volonté des acteurs du territoire

Favoriser une implication et une prise de conscience collective à travers l'obtention d'une labellisation

Objectifs / indicateurs

<p>Objectifs visés / Gains escomptés</p>	<p>Informier sur les missions du syndicat / clarifier le rôle du syndicat et l'étendue de ses compétences.</p> <p>Conforter la gouvernance de l'eau par le syndicat - se faire identifier comme interlocuteur et partenaire de référence : Revaloriser l'action, faire preuve du nouveau dynamisme du syndicat, assoir les compétences techniques et la légitimité des collectivités.</p> <p>Faire prendre conscience de l'intérêt d'agir à l'échelle d'un bassin versant et développer le sentiment d'appartenance.</p>
---	--

Indicateur de réalisation :

- Obtention du label « rivière en bon état » et/ou « site rivières sauvages »

Indicateur de suivi :

- Pression : sans objet
- Etat : sans objet
- Réponse : sans objet

Détail des opérations

N°	Intitulé	Maître d'ouvrage	Période	Coût total €HT	Commentaires
Animation					
0	Etudier la mise en place d'une labellisation de type « rivières sauvages » ou « rivières en bon état » des cours d'eau du bassin versant + labellisation EPAGE	Structure porteuse contrat de rivières : SIAC	2021/2022	pm	En interne
TOTAL					

Financement de l'opération

N°	Intitulé	Coût total €HT	Plan de financement									
			AE RM&C		CD74				MO			
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant		
1	Etudier la mise en place d'une labellisation de type « rivières sauvages » ou « rivières en bon état » des cours d'eau du bassin versant + labellisation EPAGE	pm		pm		pm						pm
		pm										

Localisation

Tout le bassin versant



VOLET C

ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION :
VALORISATION DES MILIEUX NATURELS

<i>Définition d'un programme d'animations pédagogiques sur l'eau et les milieux aquatiques</i>	Action CSV2-6
<p>Objectifs :</p> <p>CSV2 - Valorisation de l'identité du bassin versant et des patrimoines naturels : attractivité, perception, sensibilisation et préservation des milieux aquatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître et découvrir le bassin versant aux élèves - Développer l'éducation à l'environnement sur le territoire du contrat de rivières - Sensibiliser les scolaires à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques 	<p>Priorité 2</p> <p>Enjeu : moyen</p> <p>Coût total : 20 000 €HT</p>
<p>Bassin versant / sous bassin versant : tout le bassin versant</p>	<p>Maître d'ouvrage : Structure porteuse contrat de rivières : SIAC</p>
<p>Masses d'eau concernées : toutes les masses d'eau</p>	
<p>Commune(s) concernée(s) : toutes les communes</p>	<p>Année(s) : 2020 à 2022</p>

Références SDAGE 2016-2021

<p>Orientations fondamentales</p>	<p>OF 2 : concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposition 2-03 : Contribuer à la mise en œuvre du principe de non-dégradation via les SAGE et contrats de milieu <p>OF4 : Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposition 4-10 : Associer les acteurs de l'eau à l'élaboration des projets d'aménagement du territoire 		
<p>Problème à traiter</p>	<p>Transmission des connaissances et sensibilisation des scolaires</p>		
<p>Programme de mesures</p>	<p>Mesure réglementaire</p>	<p>Mesure PdM</p> <p>-</p>	<p>Mesure locale</p> <p>X</p>

Mesure locale : Communiquer et sensibiliser sur la préservation de la ressource et des milieux en valorisant l'identité du bassin versant

Nature de l'action

Contexte/problématique

La phase de sensibilisation et d'éducation est un préalable indispensable à la modification des comportements. A ce titre, des efforts seront portés sur les élèves des établissements scolaires du bassin versant des Dranses et de l'est lémanique.

Les scolaires sont un public phare dans les démarches de sensibilisation environnementale. Ils sont à la fois de très bons ambassadeurs (relais de message auprès des parents), des éléments facilitateurs de mobilisation pour le grand public (organisation d'évènements accompagnée de la restitution de leurs travaux qui incitent les parents à participer), mais ce sont aussi les administrés, les acteurs et les décideurs de demain.

C'est aussi, en partie, grâce à des actions pédagogiques que l'identité du bassin versant des Dranses et de l'est lémanique pourra s'affirmer auprès de la population locale.

Les études menées sur le bassin versant ont montré que la ressource en eau pouvait être impactée par différents facteurs de pollution, d'interventions humaines, de surconsommation... Atteindre le bon état des milieux exige donc une prise de conscience collective. Il est donc indispensable d'informer les jeunes publics afin qu'ils aient conscience de leurs actes et de leur impact sur l'environnement. Ils seront ainsi responsabilisés pour l'avenir.

Afin de poursuivre et conforter les actions de sensibilisation et découverte de la nature, il semble indispensable, à l'échelle du contrat de rivières, de concevoir un programme d'animations pédagogiques sur le thème de l'eau et des milieux aquatiques présents sur le bassin versant.

Descriptif de l'action

1/ Développer des outils pédagogiques de sensibilisation à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Définition et montage d'un programme d'animations pédagogiques du contrat de rivières (en liens avec le Geopark Chablais) :

L'objectif poursuivi est d'organiser une animation pédagogique adaptée afin que les principaux établissements scolaires du territoire puissent participer volontairement à un tel projet.

Il conviendrait de proposer un programme d'animations pédagogiques aux différents groupes scolaires du contrat de rivières, afin d'offrir à leurs élèves une découverte privilégiée du patrimoine naturel et paysager, et favoriser l'éducation à l'environnement sur le bassin versant.

Il s'agirait donc de structurer l'offre de découverte des cours d'eau et patrimoine lié à l'eau, adaptée selon le niveau scolaire. Il pourrait être envisagé de proposer une offre d'animation selon le projet pédagogique envisagé (projet de classe, projet d'établissement, animations à la journée, etc.), ainsi que des animations structurées au regard des programmes scolaires développant la thématique "Eau et milieux" à travers des découvertes et expériences diverses et complémentaires.

Le nombre d'interventions et le contenu des présentations seront à définir en concertation avec les écoles et les animateurs en fonction de la demande et des possibilités financières. Il conviendra de

développer cette action avec le service d'animation du Geopark Chablais porté par le SIAC et en partenariat avec l'Education Nationale et les associations de protection de l'environnement. Une mission de coordination sur le territoire sera également nécessaire. Il s'agira de penser une méthodologie d'approche simple et cohérente, qui se déclinera à partir des autres supports créés par le SIAC.

Dans le principe, il est pourrait être possible de proposer différents types d'animations pédagogiques : une formation théorique, un apprentissage ludique, une visite de terrain et/ou un parrainage de cours d'eau (mise en place d'un projet pédagogique sur une portion de rivière).

La plupart du temps, les acteurs doivent démarcher les écoles pour les faire assister à leurs projets. Dans le cadre de la structuration de l'animation pédagogique du bassin versant, un livret aura pour vocation de donner les différentes animations réalisables, et de décrire rapidement les problématiques liées aux interventions proposées.

Le projet pourra comprendre notamment les opérations suivantes en fonction des niveaux et des intérêts en cohérence avec les programmes scolaires :

Formation théorique sur la base de guides pédagogiques

L'opération consiste en la réalisation de guides théoriques en fonction des programmes scolaires permettant une sensibilisation sur des sujets ciblés. Ces guides aborderont les différents aspects des usages de la ressource en eau, du fonctionnement des écosystèmes aquatiques et des bons comportements qui doivent permettre de préserver ceux-ci.

Les thématiques phares du contrat de rivières, en relation directe avec les orientations fondamentales du SDAGE, pourront être abordées. Par exemple : les zones humides, les comportements domestiques (consommation en eau potable, utilisation de pesticide, propagation des invasives...), les risques d'inondation, les fonctionnalités des hydrosystèmes...

Apprentissage ludique

L'activité ludique est une activité de haut niveau sur le plan cognitif et social, c'est un véritable vecteur d'apprentissage. Il est notamment très important dans le développement des enfants et des jeunes car il rend plaisant l'apprentissage.

Pour cela il s'agira de mettre au point du matériel interactif comme des maquettes de démonstration ou des jeux pédagogiques. Dans le cadre des interventions en milieu scolaires, l'aspect visuel et l'accès à des manipulations prend également tout son sens.

Activités pratiques

Une visite de terrain et une réalisation concrète par les élèves : dans la pratique, chaque classe pourra par exemples réaliser un ouvrage sur le site étudié du type panneau, ou livret, ou BD,... diffusables. Les meilleurs pourront être présentés ou utilisés lors de publication ou d'évènements locaux.

Parrainage d'un milieu aquatique

Le thème du «parrainage de milieu» offre de nombreuses possibilités pédagogiques. Dans un premier temps le lancement de l'opération nécessite une intervention en classe pour choisir un sujet et un tronçon de rivière (ou un milieu humide) à observer.

C'est l'occasion de former à une thématique orientée en fonction des priorités du contrat. En classe, avec les enseignants, les élèves affinent le projet et définissent une approche qui peut être scientifique, naturaliste ou artistique. Le tronçon attribué se trouvera à proximité de l'établissement scolaire de sorte qu'il se prête, sans grand déplacement, à un travail d'exploration.

Cela permet aux jeunes élèves de découvrir des choses nouvelles et d'être en contact avec la nature. L'idée est également de travailler à l'échelle du bassin versant et de renforcer la solidarité et les échanges entre les élèves sur les thématiques développées.

Idées de thématiques : les pollutions, l'écosystème, la faune, la flore, les bruits de l'eau, les couleurs, la force hydraulique, les métiers liés à l'eau, les sédiments, le circuit de l'eau, le lit mineur/majeur, les zones humides, les habitants

Ce projet donnera lieu à une production de création ou de restitution. Chaque participant sera nommé « parrain de rivière ». A l'issue de cette animation, des certificats « parrain de rivière » pourront être remis aux élèves.

2/ Développement de la malle pédagogique sur les zones humides sur l'amont du bassin versant (existante pour les zones humides du pays d'Evian) :

Il existe des animations pédagogiques sur certaines zones humides du territoire, notamment sur :

- Les Gets : sensibilisation, animations scolaires, sentiers, panneaux pédagogiques ...
- Les zones humides du Pays Gavot sur l'impluvium des eaux d'Evian : sur ces marais, plusieurs sentiers pédagogiques ont été mis en place.

Le sivom du Pays de Gavot (intégré à la CCPEVA, 2017) a également développé une malle pédagogique sur les zones humides du Pays d'Evian. Le SIAC a participé aux échanges pour la constitution de ce projet. La malle comporte une partie théorique générale et une partie axée sur les zones humides rencontrées localement sur le territoire sur lequel elle porte.

Le but est de pouvoir développer cette malle pédagogique sur l'ensemble du bassin du bassin versant des Dranses et de l'est lémanique en l'adaptant sur les parties non couvertes actuellement par le projet.

Après l'adaptation de cette malle aux zones humides à l'amont du bassin versant, il s'agira d'organiser son utilisation avec les établissements scolaires intéressés par la démarche et de prévoir l'animation dans les écoles.

Une mutualisation de ces documents sera recherchée au niveau du bassin versant, ainsi qu'avec d'autres acteurs et procédures (Natura 2000, ENS, Geopark Chablais, zones humides de l'impluvium des eaux d'Evian (CCPEVA...)).

Les partenariats locaux seront également sollicités : associations et fédérations œuvrant dans le champ de l'environnement, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, associations et fédérations d'usagers contribuant à la gestion des milieux aquatiques et à la biodiversité notamment.

Conditions d'exécution

Préalablement connaître les établissements scolaires intéressés par une animation pédagogique ou/et par la mise en place d'une malle pédagogique sur les zones humides.

Objectifs / indicateurs

Objectifs visés / Gains escomptés	<p>Faire participer les écoles à un projet pédagogique et sensibiliser les élèves à la préservation de l'environnement.</p> <p>Organiser la programmation, les contenus et les calendriers en concertation avec les représentants de l'Education nationale.</p> <p>Réaliser un programme sur les activités pédagogiques possible sur le bassin versant</p> <p>Améliorer la connaissance des élèves sur la ressource en eau et les milieux aquatiques dont les zones humides du bassin versant.</p> <p>Favoriser la sensibilisation de la population locale par le biais des enfants scolarisés.</p>
-----------------------------------	---

Indicateur de réalisation :

- Nombre d'écoles ou de classes ayant participé à un projet pédagogique
- Nombre d'écoles ou de classes ayant bénéficié de la malle pédagogique sur les zones humides

Indicateur de suivi :

- Pression : sans objet
- Etat : sans objet
- Réponse : sans objet

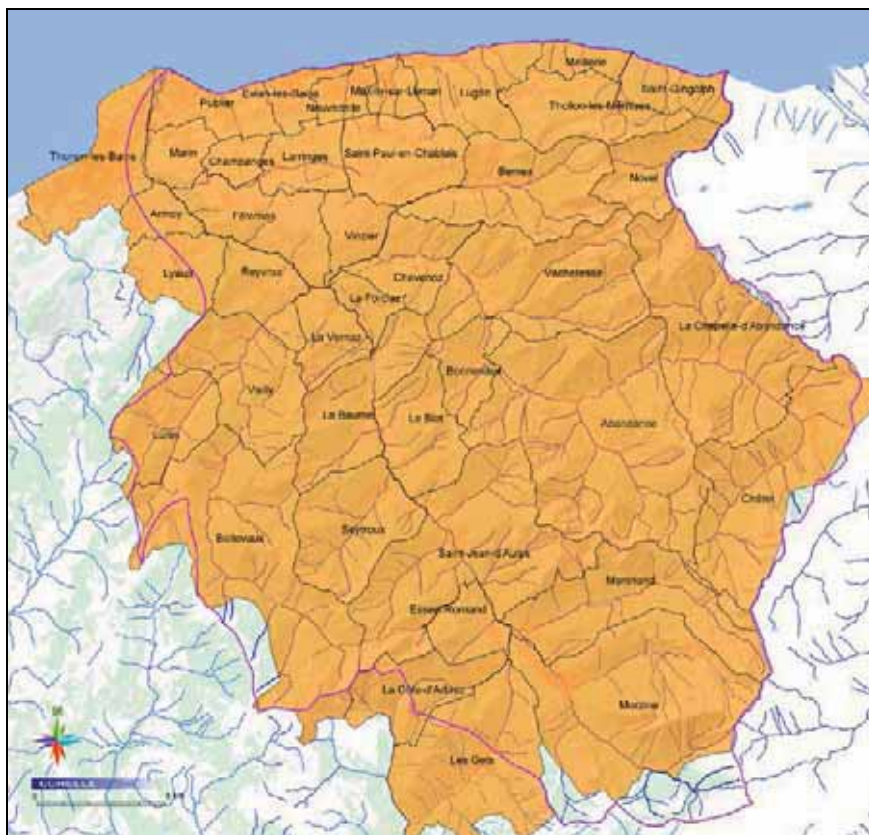
Détail des opérations

N°	Intitulé	Maitre d'ouvrage	Période	Coût total €HT	Commentaires
	Animation / sensibilisation / outils pédagogiques				
1	Développer des outils pédagogiques de sensibilisation à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques : définition d'un programme d'animation	Structure porteuse contrat de rivières : SIAC	2020/2022	AD	(en liens avec le Geopark Chablais)
2	Développement de la malle pédagogique sur les zones humides sur l'amont du bassin versant	Structure porteuse contrat de rivières : SIAC	2020/2022	20 000	(En lien avec la CCPEVA à partir de la malle existante pour les zones humides du pays d'Evian)
	TOTAL				

Financement de l'opération

N°	Intitulé	Coût total €HT	Plan de financement								
			AE RM&C		CD74				MO		
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	
1	Développer des outils pédagogiques de sensibilisation à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques : définition d'un programme d'animation	AD									
2	Développement de la malle pédagogique sur les zones humides sur l'amont du bassin versant	20 000			80%	16 000				20%	4 000
		20 000									

Localisation



VOLET C

ANIMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION :
VALORISATION DES MILIEUX NATURELS

<i>Opération pilote de restauration de berges en techniques alternatives (techniques écologiques) à titre d'exemple emblématique sur le bassin versant</i>		Action CSV2-7
Objectifs :		Priorité 1
CSV2 - Valorisation de l'identité du bassin versant et des patrimoines naturels : attractivité, perception, sensibilisation et préservation des milieux aquatiques		Enjeu : fort
		Coût total : AD €HT
Bassin versant / sous bassin versant : à déterminer		Maître d'ouvrage : Structure porteuse contrat de rivières : SIAC / CD74
Masses d'eau concernées : à déterminer		
Commune(s) concernée(s) : à déterminer		Année(s) : 2018 à 2022

Références SDAGE 2016-2021

Orientations fondamentales	<p>OF 4 : renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposition 4-09 : Intégrer les enjeux du SDAGE dans les projets d'aménagement du territoire et de développement économique - Disposition 4-10 : Associer les acteurs de l'eau à l'élaboration des projets d'aménagement du territoire <p>OF6A : agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposition 6A-08 : Restaurer la morphologie en intégrant les dimensions économiques et sociologiques <p>OF8 : augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disposition 8-07 : Restaurer les fonctionnalités naturelles des milieux qui permettent de réduire les crues et les submersions marines - Disposition 8-11 : Identifier les territoires présentant un risque important d'érosion
----------------------------	---

Problème à traiter	Altérations des berges par l'érosion : développement de techniques écologiques de restauration		
Programme de mesures	Mesure réglementaire	Mesure PdM	Mesure locale X

Mesure locale : Valoriser le patrimoine lié à l'eau dans le respect des milieux aquatiques et de leurs abords

Nature de l'action

Contexte/problématique

Les cours d'eau du bassin versant des Dranses et de l'est lémanique sont souvent en interactions avec les routes et les cheminements (sentiers pédestres ou cyclo touristiques) qui se trouvent en bord de cours d'eau.

Plusieurs enrochements de berges sont réalisés pour lutter contre l'érosion qui pourrait endommager ces voies de communication. Cependant l'impact des enrochements n'est pas négligeable : en effet, si la rivière a tendance à éroder les berges, c'est pour dissiper son énergie. Or les enrochements ne permettent pas cette dissipation et accélèrent les vitesses d'écoulement : l'érosion en aval des aménagements va donc être beaucoup plus importante.

Afin de minimiser les effets engendrés par ces travaux sur l'environnement, des mesures compensatoires sont mises en place, comme l'acquisition foncière de berges pour permettre une certaine divagation de la rivière et les aménagements de diversification du milieu piscicole aux abords des secteurs de travaux.

De même dans différents espaces urbanisés les cours d'eau sont parfois canalisés et des protections lourdes en génie civil protègent les berges.

Aujourd'hui, la mise en œuvre de protections est réalisée en majorité d'enrochements. Ces derniers paraissent pour la plupart peu adaptés au contexte et très prégnants. Il s'agira donc de donner une alternative à ces techniques de protection. Les techniques proposées doivent toutefois être adaptées aux contraintes hydrauliques du secteur concerné. Une gestion différenciée des protections de berges peut être mise en place en fonction des caractéristiques locales observées.

Un panel des techniques de protection de berges peut être proposé afin d'encourager les communes ou potentiels maîtres d'œuvre à les employer, pour assurer une meilleure insertion des ouvrages de protection des berges dans leur site.

Un projet à titre d'exemple au niveau du bassin versant de restauration de berges en techniques alternatives aux protections « lourdes » est à mettre en œuvre afin de promouvoir l'adaptation des techniques utilisées en fonction du contexte localisé.

Descriptif de l'action

1/ Accompagner le service des routes du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour la mise en place d'une opération emblématique de restauration de berge à partir de techniques du génie écologique afin de protéger une portion de route départementale en bord des Dranses :

A travers cette action exemplaire, il s'agit d'inciter au développement du génie écologique ou à la mise en application locale des expérimentations réalisés dans le cadre du projet INTERREG Géni'Alp pour la restauration de berge protégeant une route en bords de cours d'eau.

Une gestion différenciée des cours d'eau en fonction des milieux traversés

Des secteurs urbanisés aux zones naturelles, les cours d'eau de ce territoire traversent des milieux très contrastés. Suivant ces types de milieux, le cours d'eau et sa configuration varient.

Dans ce sens, les interventions et la gestion des cours d'eau doivent être différenciées, tant au niveau du végétal qu'à travers les techniques de protection des berges.

Des exemples d'aménagements paysagers ont été ainsi déclinés en fonction des trois principaux milieux rivulaires :

- le milieu naturel
- le milieu urbain
- les stations de sport d'hiver

Il s'agit en effet de sensibiliser les acteurs locaux aux aménagements et plus particulièrement aux travaux de protection des berges, afin d'éviter la multiplication des enrochements, procédés assez impactant sur le paysage. Par ailleurs, il sera nécessaire de veiller à la complémentarité et à la cohérence des objectifs de gestion et de mise en valeur décrits dans d'autres procédures et documents (ex. : charte paysagère...).

Le milieu naturel



L'entretien des cours d'eau demeure essentiel pour assurer l'écoulement naturel des eaux et la préservation du milieu rivulaire (l'enlèvement des embâcles et débris, flottants, l'entretien des rives par élagage, surveillance de la bonne tenue des berges, préservation de la faune et la flore)



Le maintien de la ripisylve.

La ripisylve assure un quadruple rôle au niveau environnemental :

- rôle écologique (refuge pour la faune)
- rôle hydraulique (diminue la vitesse du courant lors d'inondations)
- rôle biologique et agricole (milieu filtrant, élimine notamment les effluents agricoles/ fourrage pour les bêtes)
- rôle paysager (élément singulier et structurant du paysage)

En milieu naturel (forêts, versant boisé du Chablais, zones humides), le cours d'eau et sa ripisylve sont associés plus largement à un ensemble écologique spécifique.

Dans ce sens, les aménagements lourds (enrochements, canalisations, etc.) sont à proscrire. Il est souhaitable, en effet, de préserver le milieu originel et son écosystème.

Une gestion adaptée du cours d'eau devrait permettre de maintenir ces caractéristiques.

Enjeux

- Préservation de la ripisylve et des milieux associés au cours d'eau (forêt alluviale, zone humide, prairie humide, etc.)
- Intégration des ouvrages de franchissement, de canalisation et du mobilier - gestion et entretien des cours d'eau adaptés au maintien du milieu écologique (attention particulière à prêter à l'environnement faunistique et floristique)

Outils d'aménagement

- Préférer l'utilisation d'essences indigènes (cf. liste ci-après)
- Favoriser les techniques de génie végétal pour la stabilisation des berges

Le milieu urbain et péri-urbain



La plantation d'espèces indigènes ou l'utilisation des techniques de protection végétales permettrait une meilleure intégration des ouvrages de protection.



La prolifération des plantes invasives participe à la banalisation du paysage et engendre des problématiques de sécurité en déstabilisant les berges.

Globalement, les cours d'eau dans les bourgs et villages ont été canalisés par des ouvrages. Sur les noyaux bâtis anciens, le cours d'eau est un élément structurant du développement urbain. En secteur péri-urbain, notamment sur le littoral, les cours d'eau apparaissent comme des espaces de contraintes. Difficilement accessibles, souvent réduits à une simple fonction hydraulique, les cours d'eau ne sont pas intégrés et valorisés à travers le développement urbain.

Les cours d'eau :

- structurent l'urbanisation :

Aujourd'hui, il est nécessaire de conforter la présence des cours d'eau et leurs potentiels de structuration du développement urbain. En effet, ils "rythment" et marquent l'espace urbain.

- favorisent leur ré-appropriation par la population locale :

Il s'agit également de conforter les fonctions récréatives des cours d'eau, en milieu urbain ou péri-urbain, et de favoriser ainsi la ré-appropriation de "l'espace rivière" au regard de l'espace bâti.

Enjeux

- Préservation des milieux rivulaires et développement des usages en liaison avec les cours d'eau
- intégration des ouvrages de franchissement, de canalisation, et du mobilier - gestion et entretien des cours d'eau
- Lutte contre les espèces invasives

Outils d'aménagement

- essences indigènes et horticoles en fonction de la sensibilité du milieu
- techniques de stabilisation des berges adaptées aux fonctions de l'espace urbain environnant (place publique, parc, promenade piétonne, parcelles privées, etc.)

Les stations de sports d'hiver



Les aménagements en bords de cours d'eau sur les stations de sports d'hiver ont un fort impact visuel qu'il est possible d'atténuer



Sur les grands domaines skiables du sud du bassin versant, les cours d'eau et zones humides ont été aménagés afin de pouvoir satisfaire à la pratique des sports de glisse en hiver et du VTT en été. De la même manière qu'en milieu urbain, les milieux aquatiques apparaissent comme des zones de contraintes et sont mal intégrés et/ou valorisés. Cependant, par leur situation de tête de bassin versant, ces milieux ont un rôle très important sur celui-ci.

Enjeux

- Préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques de têtes de bassin versant
- Valoriser les milieux remarquables

Outils d'aménagements

- Essences indigènes et horticoles en fonction de la sensibilité du milieu
- Favoriser les techniques de génie végétal pour la stabilisation des berges
- Système de drainage permettant le maintien des fonctions hydrauliques des zones humides en été
- Sentier d'interprétation

Les aménagements

La mise en place de techniques de protection des berges adaptées au contexte environnemental

Aujourd'hui, la mise en œuvre de protections est réalisée en majorité d'enrochements. Ces derniers paraissent pour la plupart peu adaptés au contexte et très prégnants. Aussi s'agit-il de donner une alternative à ces techniques de protection.

Un panel des techniques de protection de berges est proposé afin d'encourager les communes ou potentiels maîtres d'œuvre à les employer et assurer ainsi une meilleure insertion dans leur site des ouvrages de protection de berge.

Les techniques végétales

Le rôle du végétal dans la stabilisation des berges est primordial.

Le saule apparaît comme une des essences les plus adaptées dans ce domaine. Sa vigueur exceptionnelle, sa flexibilité et sa bonne capacité de reprise en font une essence particulièrement bien adaptée à la protection des berges. Grâce aux saules, des méthodes de construction fondées sur des structures vivantes ont été développées :

- plantations (toutes essences : héliophytes, arbres, arbustes)
- boutures (saules)
- fascines (saules)
- tressage (saules)
- couche de plants à rejet (saules)
- caissons en rondins végétalisés (branches de saules et plants à racines nues)
- lit de plants et plançons (saules)
- géotextiles ensemencés (graminées)



Les ouvrages

- le tunage
- les boîtes de gabions
- les murs de soutènements (appareillage ou finitions diverses)

Sensibilisation et éducation à l'environnement, facteurs du développement durable

La valorisation et l'affirmation des cours d'eau du bassin versant des Dranses et de l'est Lémanique implique de tisser, voire re-crée des liens entre les habitants, le public et le milieu rivulaire.

Aussi s'avère-t-il opportun de sensibiliser tout autant les acteurs (élus et gestionnaires) que les populations locales aux problématiques paysagères et environnementales des cours d'eau, afin de favoriser une ré-appropriation des rivières par ceux-ci. Par ailleurs, des actions de communication technique faciliteraient cette sensibilisation et des gestes éco-citoyens, en faveur d'une gestion globale des cours d'eau.

De plus, la réalisation de projets d'aménagement et de valorisation des cours d'eau peuvent avoir valeur d'exemple auprès du public et induire une nouvelle prise de conscience des milieux rivulaires. Par ailleurs, le contrat de rivières étant une procédure de gestion et de mise en valeur des cours d'eau, il fait l'objet d'une concertation élargie à tous les acteurs et usagers concernés par les cours d'eau, et ainsi favorise leur appropriation des actions de gestion à engager.

Enfin, concernant ce volet en particulier, il permet d'aboutir à un schéma d'orientation et de mise en valeur pérenne des cours d'eau, ainsi qu'à leur aménagement en lien avec leur vocation récréative et en faveur de leur perception paysagère dans le territoire.

Conditions d'exécution

Objectifs / indicateurs

Objectifs visés / Gains escomptés	Le but de cette action est de réaliser une ou plusieurs opérations pilotes pour donner une alternative à ces techniques de protection autres que l'enrochement
-----------------------------------	--

Indicateur de réalisation :

- Nombre d'opérations pilotes réalisées

Indicateur de suivi :

- Pression : sans objet
- Etat : sans objet
- Réponse : sans objet

Détail des opérations

N°	Intitulé	Maitre d'ouvrage	Période	Coût total €HT	Commentaires
Animation					
0	Accompagnement du service des routes du conseil départemental de Haute-Savoie afin d'inciter au développement du génie écologique ou à la mise en application locale des expérimentations réalisés dans le cadre du projet INTERREG Géni'Alp dans la protection des routes en bords de cours d'eau	pm	2018/2022		(projet « exemple » au niveau du bassin versant de restauration de berges en techniques alternatives aux protections « lourdes »)
Etudes					
A		AD	2018/2022		
Travaux					
1		AD	2018/2022		Renvoi vers d'autres fiches actions
TOTAL					
		AD			

Financement de l'opération

N°	Intitulé	Coût total €HT	Plan de financement										
			AE RM&C		SMDEA/Services départementaux des solidarités territoriales**		CD74				MO		
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	
0	Accompagnement du service des routes du conseil départemental de Haute-Savoie afin d'inciter au développement du génie écologique ou à la mise en application locale des expérimentations réalisés dans le cadre du projet INTERREG Géni'Alp dans la protection des routes en bords de cours d'eau	pm		pm		pm							pm
A	Etudes	AD		AD		AD							AD
1	Travaux	AD		AD		AD							AD
		AD											

Localisation

Tout le bassin versant

